

vous parle, il doit être déjà arboré sur la tour du Parlement. Ce drapeau est conforme à nos traditions et à nos aspirations. L'opinion de la province s'est clairement manifestée au sujet d'un drapeau officiel; nous nous rendons avec une grande joie au désir de la population. Ce drapeau, ce sera le fleurdelisé, avec une légère modification.»

Les députés de l'Opposition, tout comme les ministériels, ne peuvent qu'applaudir à l'annonce de la mesure. Adélarde Godbout déclare: «Ce drapeau est un geste hautement autonomiste d'un gouvernement qui défend l'autonomie. [...] Désormais, lorsque nous arriverons au Parlement et que flottera sur la tour notre drapeau, nous nous sentirons plus chez nous.» Abel Vineberg, correspondant parlementaire de la *Gazette*, confiera à Gérald Martineau, trésorier de l'Union nationale: «Vous devez être content: monsieur Duplessis vient de gagner 100 000 votes tout en épargnant beaucoup d'argent au parti.»

La société secrète de l'Ordre de Jacques-Cartier (qui a survécu aux attaques de T.-D. Bouchard) considère l'adoption du fleurdelisé comme drapeau du Québec comme sa victoire. On peut lire dans le numéro de février 1948 de l'*Émérillon*, la publication officielle de l'organisme:

Le fleurdelisé que notre Ordre a préconisé pendant vingt ans, devient l'emblème de la province de Québec. [...] Voilà, entre un grand nombre, l'une des belles victoires de notre Ordre. Combien n'en a-t-il pas à son crédit, qu'il est presque impossible de peser? Mais le drapeau québécois, voilà un cadeau de l'Ordre à la race française d'Amérique. Toutes les oppositions (elles étaient nombreuses et venaient de haut, dans bien des cas), ont été vaincues; les froids ont été réchauffés et les tièdes, enflammés: une technique intelligente et sage a été mise en œuvre et le succès a été éclatant: en un mois à peine, une situation apparemment désespérée et sans issue (pas pour les chefs de l'Ordre, bien sûr), s'est transformée en une victoire sans précédent.

L'assemblée législative de la province de Québec n'avait pas été appelée à choisir le fleurdelisé. Mais une loi sanctionnée le 9 mars 1950 permettra aux députés d'approuver démocratiquement le nouveau drapeau comme celui du Québec. Presque au même moment où l'arrêté en conseil concernant le fleurdelisé était adopté, les dirigeants de l'Armée canadienne décident qu'à l'avenir l'*Ô Canada* aura droit au salut réglementaire tout comme le *God Save the King*.

De vrais Canadiens

Comme l'expliquent John A. Dickinson et Brian Young, dans *Brève histoire socio-économique du Québec*:

Après une chute spectaculaire durant la Dépression, le taux de natalité au Québec augmenta pendant la Seconde Guerre mondiale et se maintint à un niveau élevé lors du *baby boom* de l'après-guerre durant lequel le taux de natalité s'éleva au-dessus de 30 naissances pour 1000 habitants. Il en fut ainsi jusqu'au début des années 1960, période au cours de laquelle les moyens contraceptifs devinrent facilement accessibles. À la fin des années 1950, le taux de natalité des Québécois était redescendu au niveau de la moyenne canadienne, marquant l'arrêt définitif de la « revanche des berceaux » ; par suite de l'effet combiné de la croissance naturelle et de l'immigration, la proportion des Québécois au sein de la population canadienne se maintint à 29 %.

Jusqu'en 1947, les Canadiens sont toujours considérés comme des « sujets britanniques domiciliés au Canada ». Au cours de la session de 1946, le gouvernement King, faisant valoir l'évolution politique et constitutionnelle, présente un projet de loi établissant la citoyenneté canadienne. La mesure entre en vigueur le 1^{er} janvier 1947. Les personnes nées avant cette date ont droit à la citoyenneté si elles font partie d'une des deux catégories suivantes :

1. celles qui étaient nées au Canada, ou dans un navire ou dans un avion canadiens, et qui n'étaient pas étrangères le 1^{er} janvier 1947 ;
2. celles qui, nées de pères canadiens en dehors du Canada, étaient mineures à cette date ou qui étaient déjà entrées au Canada pour fins de résidence permanente. Toute personne née à l'étranger et qui était mineure le 1^{er} janvier 1947 perd automatiquement la citoyenneté canadienne lorsqu'elle atteint 24 ans, ou le 1^{er} janvier 1954, suivant l'échéance la plus éloignée, à moins qu'à cette date elle n'ait son domicile au Canada ou qu'elle n'ait avant cette date et après avoir atteint 21 ans, déposé une déclaration de rétention de la citoyenneté canadienne. Tout enfant né hors du Canada après cette date, dont le parent responsable est considéré comme un citoyen canadien d'après la Loi sur la citoyenneté canadienne, est canadien si sa naissance est signalée au registraire de la citoyenneté canadienne dans les deux ans qui suivent ou avant l'expiration du délai que le ministre peut autoriser dans certains cas spéciaux. L'enfant qui devient citoyen canadien de naissance de cette façon cesse automatiquement de l'être s'il néglige de déposer une déclaration de rétention de citoyenneté, avant son 24^e anniversaire de naissance, ou n'a pas son domicile au Canada à cette date.

En vertu de l'article 9 de la nouvelle loi, les seules personnes vivant au Canada, mais non Canadiens de naissance, qui peuvent obtenir la citoyenneté canadienne sont « celles qui avaient été naturalisées avant cette date, les sujets britanniques qui avaient leur domicile au Canada à la date de l'entrée en vigueur de la loi et les femmes licitement admises au Canada et mariées

avant le 1^{er} janvier 1947 dont le mari eût été admissible à la citoyenneté canadienne si la loi était entrée en vigueur avant la date de leur mariage». La nouvelle loi précise aussi les conditions que doivent remplir les immigrants pour obtenir la citoyenneté canadienne.

L'immigration étrangère avait décliné pendant la Dépression et la guerre, notent Dickinson et Young, mais elle reprit de plus belle après 1945. L'arrivée au Québec de plus de 420 000 immigrants entre les années 1945 et 1961 eut un impact significatif sur la composition de la population non francophone de la province. La proportion des communautés italienne, polonaise, grecque et allemande augmenta de façon impressionnante par rapport à la communauté d'origine britannique. Le pourcentage d'Italiens chez les non-francophones passa de 4,6 en 1931, à 12,4 en 1961. Comme ils étaient libres de choisir la langue d'enseignement, deux immigrants sur trois inscrivaient leurs enfants à l'école anglaise. L'anglais était synonyme de prestige et de meilleurs emplois.

En outre, l'immigration demeure toujours à dominance britannique. Entre 1946 et 1950, le Canada reçoit 430 489 immigrants. De ce nombre, 96 528 sont d'origine britannique, soit d'outre-mer, soit des États-Unis. Viennent en deuxième lieu, les Polonais avec 36 471 immigrants; les Hollandais, 31 994; les Ukrainiens, 22 710; les Juifs, 22 469; les Italiens, 21 151 et les Allemands, 19 560. Il faut tenir compte du fait qu'en 1946, arrivèrent au Canada 46 079 épouses et enfants des soldats canadiens d'outre-mer.

Les éléments francophones sont peu nombreux. Certains affirment que les autorités fédérales ne favorisent pas une immigration francophone pour mieux noyer les Canadiens français. Lionel Groulx écrira: « Trop manifeste dessein, en dépit des déclarations officielles, de contrecarrer la progression de l'élément français. » Le *MacLean's* de Toronto ne partage pas ce point de vue.

Nous regrettons, lit-on dans le numéro du 15 avril 1948, que le Québec ne fasse pas venir 5000 Français ou même 50 000, qui seraient une addition bienvenue à notre Canada si maigrement peuplé. C'est faux que les autres Canadiens ne veulent d'immigration que pour maintenir la majorité anglaise. La majorité favorise l'immigration, simplement parce que nous avons besoin de monde, et les Européens, d'espace. Aucune nation ne pourrait fournir de meilleurs immigrants que la France. Le Canada est bilingue, biculturel, et il va le rester. À tous points de vue, ce serait avantageux que les deux blocs ethniques se fortifient de sang neuf.

La situation n'est peut-être pas aussi claire, puisque, le 11 janvier 1954, Walter Edward Harris, ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immi-

gration, affirmera devant les membres de la Knox Presbyterian Church, de St. Thomas, en Ontario: « Nous avons ainsi toujours pensé que les gens d'origine britannique devraient représenter la plus grande partie de nos immigrants, et nous avons fait tout notre possible pour augmenter, pendant les quatre dernières années, le flot venant du Royaume-Uni, comprenant que le chiffre de 13 000 [en 1947] était trop bas. Aussi, celui-ci a été constamment augmenté de manière à atteindre, l'an dernier, un peu plus de 48 000. »

Le 16 septembre 1948, en vertu d'un arrêté en conseil, les immigrants français sont mis sur le même pied que ceux qui viennent de la Grande-Bretagne. Ils seront admis au Canada « s'ils sont en bonne santé et s'ils peuvent prouver aux autorités de l'immigration qu'ils ne deviendront probablement pas une charge pour l'état ». Mais comme, par ailleurs, le gouvernement français a établi de sévères restrictions sur le transfert de fonds, la mesure canadienne portera peu de fruits. Du 1^{er} janvier 1946 au 31 décembre 1950, seulement 5573 Français immigrent au Canada et, pour la même période, 3809 Belges.

Les parents pauvres

Depuis des décennies, les francophones considèrent qu'ils n'ont droit qu'à une mince portion de ce qui leur serait dû dans la fonction publique fédérale. Régulièrement, hommes politiques québécois et associations nationalistes élèvent la voix pour protester contre le sort fait à la minorité francophone. Ainsi, durant la guerre qui vient de se terminer, aussi bien à l'armée que dans les organismes de contrôle, les Canadiens français sont à peu près absents. Le 2 janvier 1947, King annonce que les salaires de 25 hauts fonctionnaires sont augmentés. Les journaux du Québec notent que, du nombre, seulement deux sont francophones.

La chose est assez grave pour que, le 25 avril 1947, par 58 voix contre 0, l'Assemblée législative du Québec adopte une motion présentée par le député René Chaloult: « Attendu que la représentation canadienne-française dans le fonctionnarisme fédéral décroît sans cesse et qu'elle ne compte même plus un seul sous-ministre sur vingt-deux; cette Chambre proteste auprès du gouvernement d'Ottawa contre l'injustice dont est victime la minorité canadienne-française de ce pays, contrairement à l'esprit de la Constitution. »

Les députés ne sont pas les seuls à s'intéresser à la question. Le 3 juin, la Chambre de commerce de Montréal présente un mémoire à ce sujet aux membres du Cabinet fédéral. Elle note une diminution constante du nombre de francophones dans la fonction publique fédérale. « La Chambre de commerce croit que cet état de choses résulte: a) de certains abus du

système du mérite instauré par la loi de 1919 qui a créé la Commission du service civil: b) du trop petit nombre de diplômés des facultés universitaires canadiennes-françaises inscrits au service civil. Parmi les autres abus qu'elle discerne dans le système du mérite, la Chambre en souligne deux: 1. La création naturelle de groupes puissants au sein du fonctionnarisme et 2. la méconnaissance des exigences du bilinguisme.» En conclusion, l'organisme « ne réclame en aucune façon une stricte représentation proportionnelle des Canadiens de langue française dans chaque service de l'administration. La Chambre pose en principe que la compétence doit être la considération principale dans le choix des fonctionnaires. De plus, la Chambre désire reconnaître publiquement les qualités des chefs de l'administration. »

Louis Saint-Laurent, qui occupe depuis le 4 septembre 1946 le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères, se charge de répondre aux membres de la délégation de la Chambre de commerce de Montréal: « En général, les nôtres n'aiment pas vivre à Ottawa. Nos diplômés d'universités ne veulent pas faire une carrière du fonctionnarisme, car ils ont l'impression qu'il n'y a pas d'avenir dans ce travail particulier. [...] S'il y a peu de Canadiens français dans le fonctionnarisme, c'est aussi parce que je n'ai pas voulu avoir dans le fonctionnarisme des Canadiens de ma langue, à moins d'être certain qu'ils fassent un peu mieux que les autres. »

Les diverses pressions produisent un certain effet car, le 26 juin, le solliciteur général Joseph Jean se voit confier la tâche de ministre intérimaire du Fonctionnarisme avec mission de trouver une solution au problème de la présence francophone au sein de la fonction publique. L'Ordre de Jacques-Cartier et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste suivent l'affaire de près!

Où est le diable?

Une des conséquences majeures de la guerre, selon les dirigeants de l'Église catholique, c'est non seulement une baisse de la ferveur religieuse, mais aussi le déferlement d'une vague d'impureté et d'immoralisme. S'ajoutent les menaces que constituent le communisme et la présence accrue de Témoins de Jéhovah.

La découverte d'un réseau d'espionnage au profit de la Russie, en 1945, est l'occasion de renouveler les déclarations dénonçant le communisme. C'est grâce à la défection d'Igor Gouzenko, employé du chiffre de l'ambassade soviétique, que les Canadiens apprennent l'existence du réseau d'espionnage. La commission d'enquête Kellock-Taschereau révèle la participation probable de plusieurs personnes importantes comme le député fédéral Fred Rosenberg et le chimiste de l'Université McGill, Raymond Boyer.

Pour le premier ministre Duplessis, l'affaire Igor Gouzenko justifie l'existence de la loi du cadenas, adoptée en 1937. En février 1946, le chef de l'Union nationale déclare :

Nous considérons le communisme comme un ennemi perfide. C'est aussi un ennemi déclaré de nos traditions les plus chères, un ennemi de notre système, de vie sociale, familiale et nationale, ainsi que de la saine démocratie dans laquelle nous vivons. [...] La lutte contre la propagande communiste ne peut pas être considérée comme la lutte d'un parti politique, mais c'est le combat de tout un peuple qui désire protéger et conserver ses traditions religieuses et nationales les plus chères. Bref, les ennemis sincères des tactiques et de la propagande communiste peuvent compter sur l'entière collaboration du gouvernement auquel j'ai l'honneur de présider.

Duplessis, auquel certains reprochent d'utiliser le danger communiste pour se faire du capital politique, n'est pas le seul à craindre le communisme. La Chambre de commerce du Canada publie, en 1947, une brochure intitulée *La menace communiste au Canada*. On y insiste sur les dangers que présente le communisme pour la religion ; on décrit son « infiltration dans les unions ouvrières » ; on énumère les moyens de reconnaître « les crypto-communistes » et on donne la liste des dirigeants communistes canadiens.

Le 24 mai 1947, le lieutenant-gouverneur sanctionne la Loi protégeant la province contre la propagande communiste. Le paragraphe 12 de cette législation précise : « Il est illégal d'imprimer, de publier, de quelque façon que ce soit, de distribuer dans la province un journal, une revue, un pamphlet, une circulaire, document ou écrit quelconque propageant ou tendant à propager le communisme ou le bolchevisme. » Or, depuis le 24 novembre 1946, paraît, à Montréal, un hebdomadaire considéré comme l'organe du parti ouvrier-progressiste, *Le Combat*. Le 14 février 1948, Duplessis, qui en plus d'être premier ministre occupe le poste de procureur général, signe un ordre demandant à la police de « cadenasser » la maison de la rue Sainte-Catherine où se trouvent les bureaux de ce journal.

Certains chefs ouvriers, soupçonnés de sympathie envers le communisme ou s'affichant ouvertement comme adhérents du parti communiste, sont l'objet de harcèlement et même de poursuites de la part du procureur général de la province de Québec. Certains syndicats pratiqueront même des purges parmi leurs membres pour expulser les « indésirables ». Ainsi, en septembre 1950, le Congrès canadien des métiers et du travail forme un comité spécial « chargé de faire enquête sur la qualité des délégués » au congrès qui se tient à Montréal et on inscrit une vingtaine de noms « sur la liste noire ».

Jugés tout aussi dangereux, les Témoins de Jéhovah feront l'objet d'une surveillance constante. Déjà, en 1942, le gouvernement fédéral avait inscrit

cette secte religieuse parmi les associations mises hors la loi. Le 15 octobre de l'année suivante, les Témoins de Jéhovah sont rayés de la liste des associations illégales. Ils recommenceront donc à parcourir villes et villages pour propager la doctrine de la secte fondée à Pittsburgh, aux États-Unis, en 1872.

À l'automne de 1946, les Témoins distribuent à travers le Canada, et en particulier au Québec, une brochure, *La haine ardente du Québec pour Dieu, pour le Christ, et pour la liberté est un sujet de honte pour tout le Canada*. Premier tirage: 1 000 000 en anglais, 500 000 en français, 75 000 en ukrainien. La brochure, qui sera considérée comme un libelle diffamatoire et séditieux, attaque le gouvernement du Québec et la police provinciale, les recorders, les prêtres catholiques, le cardinal Villeneuve « qui aurait été l'instigateur de la loi du cadenas », « les vauriens de catholiques », etc. On y lit: « Québec a une réputation désagréable pour l'isolationnisme, le fascisme et l'antisémitisme. Elle la conserve odieusement. [...] Québec, les témoins de Jéhovah racontent par tout le Canada la honte que vous avez apportée sur la nation par vos mauvaises actions. Ce feuillet publié en anglais, en français et en ukrainien, répand votre culpabilité dans la nation. Vous prétendez servir Dieu; vous prétendez être pour la liberté... que vous écrasez par des tactiques de la Gestapo... Les yeux du Canada sont sur vous, Québec. »

La police, surtout à Montréal, multiplie les arrestations. Les Témoins, accusés de distribuer des publications diffamatoires, se retrouvent devant le juge. On exige un dépôt de 25 \$ ou un cautionnement de 100 \$ pour que l'accusé retrouve sa liberté provisoire avant de comparaître à nouveau. Au cours de la fin de semaine des 16 et 17 novembre 1946, la police de Montréal procède à l'arrestation de 53 Témoins de Jéhovah. Le problème est que déjà plus de 800 accusés ont fait défaut de se présenter à nouveau devant le tribunal, préférant perdre ainsi leur dépôt ou cautionnement. Très souvent, les cautionnements sont fournis par Frank Roncarelli, le propriétaire du restaurant Quaff-Café, de la rue Crescent. Le 4 décembre éclate l'affaire Roncarelli.

Un certain M. Frank Roncarelli, déclare Duplessis lors d'une conférence de presse, s'est porté caution pour les Témoins de Jéhovah dans plusieurs centaines de cas. La sympathie que cet homme témoigne aux Témoins de Jéhovah — et cela d'une manière aussi évidente, multipliée et audacieuse — constitue une provocation à l'ordre public, à l'administration de la justice dans la province et est absolument contraire aux fins de la justice. [...] À titre de procureur général et de premier ministre, j'ai donné ordre d'annuler la licence accordée par la Commission des liqueurs, au restaurant exploité par cet homme à 1429, rue Crescent, à Montréal.

Des pétitions se signent et des assemblées s'organisent pour dénoncer le « despotisme » de Duplessis. Le 12 décembre 1946, au Monument national, à l'Association des libertés civiles de Montréal proteste contre la conduite du premier ministre. On parle de « lettres de cachet ». Alors que la police disperse à l'extérieur de l'édifice des étudiants qui manifestaient, à l'intérieur, les discours se multiplient. « Quand nos droits de personnes libres sont attaqués, affirme Constance Garneau, nous devons lutter. Ce sont des principes que nous défendons, non des personnes. » Un ancien ministre dans le cabinet King, Charles Gavan Power, est le principal orateur. À la fin, l'assemblée adopte une résolution demandant au premier ministre « de réinstaller Roncarelli dans ses droits et d'appliquer, à l'avenir, les lois de la province sans faire de distinction entre les races, les langues et les religions ».

Roncarelli poursuivra Duplessis personnellement pour les pertes subies. L'affaire ne se terminera qu'en 1959, quelques mois avant la mort du premier ministre, alors que ce dernier est condamné par la Cour suprême à payer au restaurateur une amende de 25 000 \$ (plus les intérêts).

Un Québec en crise

En mars 1946, les évêques catholiques de la province de Québec publient une lettre collective dénonçant le climat moral qui règne depuis quelque temps dans le Québec. L'immoralité et l'immodestie, dit-on, se répandent de plus en plus chaque jour. « Le théâtre, le cinéma, les spectacles, les émissions radiophoniques accumulent à leur tour les périls les plus graves. » On dénonce les chansons légères « et à sous-entendus malpropres ». « Panneaux-réclames, calendriers, buvards, etc., faciles moyens de publicité, parce qu'ils en appellent aux yeux, favorisent la vente de certains produits en dégradant la femme qu'ils mettent complètement à nu ou qu'ils voilent à peine, ou encore qu'ils représentent dans des poses provocantes. [...] La moralité baisse encore par l'action de ces bandes comiques que dévorent les enfants, jeunes et vieux. » Pour les évêques, il est donc important que s'organise une croisade de pureté.

Tous ne partagent pas l'avis de l'épiscopat et quelques artistes dénoncent l'esprit qui règne au Québec. Ils se regroupent autour de deux grands peintres, Alfred Pellan et Paul-Émile Borduas. Au mois de février 1948, le premier groupe publie un court manifeste, *Prisme d'yeux*. Outre son auteur, Jacques de Tonnancour, parmi la quinzaine de signataires il y a Léon Bellefleur, Alfred Dumouchel et, bien sûr, Alfred Pellan lui-même. Six mois plus tard, soit le 9 août, à la librairie d'Henri Tranquille, c'est le lancement d'un ouvrage ronéotypé édité par Maurice Perron et comprenant neuf textes. Sur la page couverture, la reproduction d'une aquarelle de Jean-Paul Riopelle ainsi qu'un jeu de lettres de Claude Gauvreau. Un des textes connaîtra un

assez grand retentissement : *Refus global*, qui donne d'ailleurs son nom au recueil. Les signataires, Paul-Émile Borduas, Madeleine Arbour, Claude et Pierre Gauvreau, Jean-Paul Mousseau, Marcelle Ferron, Françoise Sullivan, Bruno Cormier, Fernand Leduc, Thérèse Renaud-Leduc, Maurice Perron, Jean-Paul Riopelle, Françoise Riopelle, Muriel Guilbault, Marcel Barbeau et Louise Renaud sont, disent-ils, « rejets de modestes familles canadiennes-françaises, ouvrières ou petites bourgeoises, de l'arrivée du pays à nos jours restées françaises et catholiques par résistance au vainqueur, par attachement arbitraire au passé, par plaisir et orgueil sentimental et autres nécessités ».

Les frontières de nos rêves ne sont plus les mêmes. Des vertiges nous prennent à la tombée des oripeaux d'horizons naguère surchargés. La honte du servage sans espoir fait place à la fierté d'une liberté possible à conquérir de haute lutte. Au diable le goupillon et la tuque ! Mille fois ils extorquèrent ce qu'ils donnèrent jadis. Par-delà le christianisme nous touchons la brûlante fraternité humaine dont il est devenu la porte fermée. Le règne de la peur multiforme est terminé. Dans le fol espoir d'en effacer le souvenir je les énumère : peur de soi — de son frère — de la pauvreté — peur de l'ordre établi — de la ridicule justice — peur des relations neuves — peur du surrationnel — peur des nécessités — peur des écluses grandes ouvertes sur la foi en l'homme — en la société future — peur de toutes les formes susceptibles de déclencher un amour transformant — peur bleue — peur rouge — peur blanche ; maillon de notre chaîne.

Refusant tout ce qui avait contribué à rabaisser l'homme, les signataires du *Refus global* opposent la responsabilité entière.

En terme imaginable, nous entrevoyons l'homme libéré de ses chaînes inutiles, réaliser dans l'ordre imprévu, nécessaire de la spontanéité, dans l'anarchie resplendissante, la plénitude de ses dons individuels. D'ici là, sans repos ni halte, en communauté de sentiment avec les assoiffés d'un mieux-être, sans crainte des longues échéances, dans l'encouragement ou la persécution, nous poursuivrons dans la joie notre sauvage besoin de libération.

Borduas sera le premier à subir la « persécution ». Le 2 septembre 1948, le sous-ministre Gustave Poisson avertit le directeur de l'École du meuble où Borduas est professeur, que ce dernier, à partir du 4, n'est plus à l'emploi de l'institution, « parce que les écrits et les manifestes qu'il publie, ainsi que son état d'esprit ne sont pas de nature à favoriser l'enseignement que nous voulons donner à nos élèves ».

Si le monde artistique commence à bouger et à réclamer plus de liberté, que dire alors du monde ouvrier où les grèves et la violence ne sont que les signes extérieurs d'une profonde transformation.

EN GRÈVE

1945-1953



AU QUÉBEC, la Deuxième Guerre mondiale favorise l'augmentation du nombre de syndicats. Il passe de 726 en 1939 à 923 en 1945. Par contre, pour la période allant de 1945 à 1950, on dénombre 203 nouveaux syndicats pour des effectifs totaux officiels de 239 800 membres.

Le mouvement syndical, écrit Charles Lipton, était sorti de la guerre fortifié et grandi, il y avait gagné des adhésions massives, il avait obtenu un relèvement du niveau de vie et une réforme des lois sociales. La question qui lui était posée était dès lors celle-ci : était-il en mesure de conserver ses gains ? Les dangers étaient nombreux. Dans plusieurs entreprises clés du secteur industriel, le mouvement n'avait pas encore arraché un premier contrat. Il y avait le problème de la politique gouvernementale, notamment celle du contrôle des prix et des salaires. Allait-on maintenir ces contrôles ? Le patronat voulait le maintien du contrôle des salaires et l'abandon de celui des prix. Le mouvement ouvrier exigeait exactement l'inverse.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui comptera 62 960 membres en 1946, soit 24,2 pour cent des syndiqués québécois, présente un mémoire aux autorités fédérales, le 30 août 1945. Alfred Charpentier, président de la centrale, rencontre Humphrey Mitchell, ministre du Travail, et Louis Saint-Laurent, ministre de la Justice. La CTCC demande l'exemption de l'impôt pour les salariés mariés qui gagnent moins de 2000 \$ par année et pour les célibataires dont le salaire ne dépasse pas les 1200 \$. La centrale réclame « la fixation, après entente avec les provinces, de la semaine de 48 heures de travail comme semaine maximum de travail, sans réduction de salaire ». Elle souhaite que le gouvernement fédéral fasse

campagne pour la semaine de 40 heures « comme moyen de faciliter le plein emploi des travailleurs ».

Un peu partout, on commence à craindre le chômage, car l'industrie ne peut continuer à fonctionner comme durant la guerre. Valmore Gratton, directeur de l'Office d'initiative économique, déclare, le 11 septembre 1945, à un congrès organisé par la Chambre de commerce de Montréal que: « C'est une erreur de croire que l'industrie de Montréal est en mesure d'absorber toute la main-d'œuvre actuellement disponible. »

Dans la région de Montréal, l'industrie textile connaît des arrêts de travail, en particulier la Montreal Cotton Limited de Valleyfield, que le ministre provincial du Travail, Antonio Barrette, considère comme illégaux. L'organisateur canadien de la United Textile Workers of America, Kent Rowley, est soupçonné de sympathies communistes. Le 5 juin 1946, Duplessis déclare: « Le gouvernement actuel ne tolérera jamais les procédés de la propagande communiste qui est encore plus dangereuse pour la santé publique que la tuberculose peut l'être pour la santé de l'individu. [...] Nous avons donné instructions à la police provinciale de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les ouvriers qui désirent librement reprendre le travail, à Valleyfield, puissent le faire sans être molestés. » Le premier ministre du Québec est convaincu qu'à Valleyfield, « la prétendue grève qui vient d'être déclarée est une manœuvre communiste déguisée que désapprouve l'immense majorité des ouvriers des usines. »

D'autres grèves sévissent, au même moment, tant au Canada qu'aux États-Unis. Les marins des Grands Lacs et les ouvriers du bois et des scieries ont cessé toute activité. Le ministre fédéral du Travail prend à peu près les mêmes positions que Duplessis: « Les communistes ne veulent pas la fin des conflits ouvriers. [...] S'ils veulent la bataille, la bataille est commencée! » Lors d'une assemblée générale tenue le 11 juillet, Kent Rowley et Madeleine Parent, les organisateurs de l'union, renouvellent les réclamations des grévistes: la semaine de travail de 40 heures et une augmentation horaire des salaires de l'ordre de 25 cents.

À l'usine d'Hochelaga de la Montreal Cotton, une entente intervient le 26 juillet. Charles Lipton résume ainsi le contenu de l'accord: « La reconnaissance du syndicat, la retenue des cotisations syndicales, une augmentation de sept à onze cents l'heure et, surtout, la journée de huit heures avec rémunération à temps et demi après quarante heures par semaine. » À Valleyfield, par contre, la situation est de plus en plus tendue. La compagnie, affirme-t-on, veut détruire le syndicat. Blair Gordon, président de la Montreal Cotton Limited, adresse le télégramme suivant à Barrette, le 6 août:

En raison de l'attitude prise par Rowley à la réunion tenue à Valleyfield, hier soir, la compagnie est forcée de retirer toutes les offres faites au cours

des derniers jours en vue d'en arriver à un règlement avec l'aide du Comité de coordination des différents industriels de la Fédération provinciale du travail. Stop. La compagnie ne peut considérer aucun nouveau geste dans ce sens tant que R. K. Rowley, Mme Bjornson [Madeleine Parent] et les autres chefs de la grève illégale n'auront pas été éliminés complètement de toute nouvelle discussion de la situation à Valleyfield.»

Le 8 août 1946, deux officiers du local 100 de la United Textile Workers of America, Trefflé Leduc, président du syndicat à l'emploi de la compagnie depuis 48 ans, et Elphège Delaronde, sont mis aux arrêts sous l'accusation d'avoir fait des gestes illégaux. Quelques jours plus tard, soit le 13, avec l'appui des policiers provinciaux, des briseurs de grève réussissent à pénétrer dans l'usine. À la fin de la journée, les grévistes et des sympathisants se sont massés à la sortie pour les accueillir. C'est alors que la violence éclate. Le 23 août, Duplessis, en tant que procureur général du Québec, signe les mandats d'arrestation de Rowley et d'Azelus Beaucage, qualifiés de « propagandistes communistes ». Tout cautionnement est refusé aux accusés. Madeleine Parent prend la relève.

Après 98 jours de grève, lors d'une assemblée tenue le 5 septembre, les ouvriers de la Montreal Cotton Limited de Valleyfield décident de retourner au travail, après avoir accepté les conditions posées par le ministre provincial du Travail: «Après la rentrée des grévistes à la filature de Valleyfield, on prendra un vote syndical secret afin de déterminer quelle union représentera les ouvriers; ensuite, une entente de travail entre la compagnie et l'union choisie sera soumise conjointement au Conseil régional du travail.» Le vote doit se prendre le 19 septembre. La veille, Duplessis annonce l'arrestation imminente de Madeleine Parent. Cette dernière serait accusée en vertu de l'article 180 du Code criminel. «Ces offenses, précise le procureur général, sont que madame Bjarnasson [sic] a tenté de suborner de jeunes témoins pour leur faire rendre de faux témoignages sous serment, lors de la récente enquête au sujet de Beaucage et de Rowley.» Les ouvriers de Valleyfield votent en faveur du local 100 et de ses chefs.

Rowley, défendu par les avocats Jacques Perrault et Bernard Mergler, sera condamné à six mois de prison, mais portera sa cause en appel. Quant à Madeleine Parent, elle recevra une sentence d'un mois d'emprisonnement et, elle aussi, ira en appel, ce qui lui sera accordé vu que le premier procès «n'a pas été conduit légalement et que l'accusée en a subi préjudice».

Haro sur le baudet

L'industrie textile est très importante dans l'économie québécoise. En 1947, elle compte 1826 établissements et emploie 44 016 hommes et 53 105

femmes. Les salaires versés pour l'année 1947 sont de l'ordre de 145 374 422 \$ et la valeur nette des produits est de 267 865 018 \$. Il n'y a que le secteur des bois et papiers qui soit plus important. Le salaire horaire moyen d'un fileur est de 66 cents et celui d'une fileuse de 58 cents.

Au printemps de 1947, Ludger Dionne, propriétaire d'une filature à Saint-Georges de Beauce, décide de faire venir 100 jeunes Polonaises pour travailler dans son usine. Les filles viennent de camps de réfugiés européens. Un arrêté ministériel du gouvernement fédéral a rendu la chose possible. Le contrat intervenu entre l'industriel francophone et le comité international des réfugiés stipule que les jeunes filles auront un emploi assuré d'au moins deux ans, qu'elles seront rémunérées selon l'échelle de salaires en vigueur dans la région et qu'elles n'auront pas à rembourser les frais de transport. « L'affaire Dionne » soulève un débat très animé à la Chambre des Communes, le 30 mai. Le chroniqueur parlementaire du quotidien *Le Devoir*, Pierre Vigeant, commente ainsi la situation : « Quand on leur parlera d'immigration, les Canadiens français sauront désormais à quoi s'en tenir. Ils sauront que l'immigration est une chose louable lorsqu'elle peut ajouter aux effectifs du groupe de langue anglaise, qu'elle est condamnable du moment qu'elle amène des gens susceptibles de s'incorporer au groupe français. » La réaction à l'immigration des jeunes Polonaises déborde la Chambre. L'éditorialiste de la revue *Relations* replace l'événement dans un contexte plus large dans le numéro de juillet 1947 :

Dernièrement 4000 soldats se voyaient distribuer aux fermiers de l'Ontario et des Prairies. Mais Québec est Québec ! Importer cent catholiques en milieu tout français, les confier à un Foyer de Sœurs, en voilà assez pour stimuler une colère jaune qui servira d'heureux prétexte à ouvrir toutes grandes les portes à l'immigration. Certains brouillons de tout acabit — députés, révérends, unionistes, etc. — qui ont donné dans le panneau en criant à *l'esclavage nouveau* des Polonaises libérées, pourront changer leur tir... Il y a les 1400 bûcherons que trois officiers de compagnies de bois ontariennes sont allés chercher dans les camps des D. P., puis les 5000 Britanniques de M. Drew, puis les 100 000 autres que d'aucuns appellent de tous leurs vœux.

En 1947, l'industrie textile est à nouveau secouée par deux grèves : une première à Lachute, qui s'accompagne de violence, et une seconde à Louiseville, qui n'annonce rien de bon.

Des vacances forcées

Duplessis avait déjà affirmé qu'une grève dans les hôpitaux était aussi impensable qu'une grève d'instituteurs ! Une loi adoptée en 1946 « groupait

les instituteurs et institutrices de la province en trois fédérations préalablement existantes: la fédération des institutrices rurales, celle des instituteurs ruraux et la fédération mixte des instituteurs et institutrices des cités et villes». Selon le professeur et journaliste Albert Gervais, «chacune de ces fédérations avait, conjointement avec la corporation elle-même, juridiction territoriale et morale sur toute la province, puisque chacune comptait, ou pouvait compter, des syndicats à peu près dans toutes les régions du Québec; de là, on le présume, un manque d'unité, de cohésion qui autorisait de regrettables empiètements d'une fédération (ou de l'un des syndicats affiliés) sur une autre». À Montréal, l'Alliance des professeurs catholiques de langue française regroupe instituteurs et institutrices. Un autre organisme défend les intérêts des instituteurs et institutrices catholiques de langue anglaise. Les protestants ont, eux aussi, leur association.

Les salaires payés varient selon la religion, le sexe, la condition sociale et le niveau d'enseignement. Ainsi, pour l'année scolaire 1946-1947, dans les écoles catholiques urbaines, au niveau élémentaire, un instituteur laïque gagne 2124 \$ pour l'année. S'il est religieux, il ne reçoit que 793 \$. Le salaire d'une institutrice laïque est de 1034 \$ et celui d'une religieuse de 633 \$. En milieu rural, l'instituteur reçoit 1390 \$ et l'institutrice, 635 \$. Les membres du corps enseignant protestant sont beaucoup mieux rémunérés: en milieu urbain, un homme obtient 3624 \$ et une femme, 1773 \$; en milieu rural, le premier reçoit 825 \$ et la seconde, 955 \$.

En 1948, les instituteurs et institutrices de Montréal considèrent qu'ils ne sont pas assez payés. Ils ont recours à l'arbitrage pour fixer de nouveaux traitements. La décision est rendue le 27 août 1948 pour l'année 1947-1948. Elle n'entre en vigueur qu'au mois de novembre suivant. De plus, la Commission scolaire catholique de Montréal décide que, pour l'année 1948-1949, on paiera les salaires selon l'échelle de 1946-1947. Cela n'a pas l'heur de plaire aux instituteurs. Le lundi 17 janvier 1949, plus de 95 pour cent des 1500 instituteurs et institutrices catholiques laïques de Montréal ne se présentent pas en classe. Le Québec connaît alors sa première grève d'enseignants!

Léo Guindon, président de l'Alliance, déclare à ses confrères et collègues, réunis dans la salle de l'Assistance publique, à l'angle des rues La Gauchetière et Berri: «On a laissé entendre dans certains milieux que les instituteurs étaient des peureux. Vous apportez par votre présence ici un démenti formel et magnifique à ces prétentions.» Les classes tenues par des laïques sont vides alors que celles sous la direction de religieux ou de religieuses continuent à fonctionner. L'Alliance avait donné ordre à ceux et celles qui enseignaient aux écoles Victor-Doré, Sainte-Justine et Children's Memorial pour les «enfants infirmes» de demeurer au travail. Par ailleurs,

l'assistant-directeur de la police municipale enjoint à ses hommes « d'arrêter toute personne qui tenterait d'empêcher les enfants d'entrer à l'école ».

La grève est jugée illégale par les autorités. Maurice Duplessis affirme à Québec: « Il est clair qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités ne peut pas et ne doit pas encourager la violation des lois, surtout lorsque cette violation provient de personnes qui, par leur mission et leur mandat, doivent enseigner le respect des lois et de l'autorité et en donner l'exemple. » Le président de la Commission scolaire de Montréal, Eugène Simard, se montre aussi peu conciliant que le premier ministre. Il considère que tous les professeurs qui ont quitté leur travail sont suspendus.

Dans les écoles, on se demande si les religieux joueront le rôle de briseurs de grève en remplaçant les instituteurs absents. Le frère François-Solano, provincial des Frères de Saint-Gabriel, avertit l'Alliance « que ses religieux n'avaient pas remplacé les instituteurs laïques qui se sont mis en grève ».

Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, demande aux grévistes de retourner au travail, tout en prenant un engagement formel: « Nous nous engageons tous ensemble avec la Commission scolaire et les corps publics à vous obtenir satisfaction pour cette année 1948-1949. » Il n'y a plus qu'un obstacle au retour au travail: la menace du président de sévir contre certains enseignants. Deux associations de parents, l'École des Parents du Québec et la Catholic Parents' League exercent des pressions auprès de l'Alliance et de la Commission scolaire pour qu'une entente intervienne. André Laurendeau, dans *Le Devoir* du 24 janvier, parle des grands oubliés dans cette grève: les parents! « Ils sont les principaux responsables de l'éducation de leurs enfants; et, pourtant, notre système scolaire ne leur reconnaît aucun rôle officiel. Premiers frappés par la grève, ils ne pouvaient juridiquement la régler dans le sens qui leur paraissait juste. Ce n'est d'ailleurs pas un phénomène spécifique du temps de grève. La Commission des Écoles catholiques de Montréal (comme celle de Québec) n'est pas responsable devant les parents de Montréal: la majorité de ses commissaires sont nommés par l'État. »

Le lundi 24 janvier 1949, les instituteurs et institutrices retournent en classe, non sans avoir pris l'engagement solennel suivant: « Pour le bien de notre profession, pour la protection de nos intérêts professionnels et individuels, nous proclamons notre solidarité et nous nous engageons, sans restriction pour l'avenir, à maintenir l'esprit d'entraide et d'appui mutuel et réciproque qui nous unit actuellement. Que Dieu nous soit en aide. »

Analysant cette grève, la revue *Cité libre*, dans son numéro de décembre 1951, en profite pour souligner la place exacte qu'occupe le laïque dans l'enseignement au Québec:

Traiter l'Alliance comme d'un simple problème syndical, c'est commettre au départ une erreur de perspective qui faussera par la suite tout jugement. Car un problème d'instituteurs laïques, au Canada français, se complique fatalement de cette donnée fondamentale: le quasi-monopole du clergé et des communautés religieuses en matière d'éducation. [...] Quand un instituteur se présente devant une commission scolaire, ce n'est pas un ouvrier de statut normal qui s'exprime; c'est un travailleur de seconde zone, qui occupe la plupart du temps un poste mineur sous l'autorité temporelle d'un clerc ou d'un religieux. Ceci n'est pas un jugement de valeur mais une simple constatation de faits. Avec plus de la moitié des effectifs scolaires dans Montréal, les laïcs dirigent à peine le tiers des écoles. Et le bilan de la province nous montrerait les laïcs seuls à l'œuvre dans les écoles de rangs, rarement aux postes supérieurs dans les écoles de villages, pullulant dans les basses classes d'institutions dirigées par des religieux.

Guindon, à la suite de la grève, est l'objet de repréailles, surtout de la part de la Commission scolaire. Le président de l'Alliance avait obtenu, en 1945, un congé sans solde pour vaquer à ses occupations syndicales. On lui enjoint donc de retourner à l'enseignement ou de démissionner. Devant le refus du syndicaliste, la Commission lui notifie son renvoi! Mais Guindon ne cesse pas pour autant de diriger l'Alliance, loin de là!

La mort lente

En mars 1948, la revue *Relations* publie un numéro spécial sur la silicose, une maladie industrielle qui ferait des ravages en différents endroits du Québec. L'auteur de l'article, Burton Ledoux, donne les résultats d'une enquête qu'il a effectuée à Saint-Rémi-d'Amherst, village situé dans la circonscription électorale de Papineau, à plus de 140 kilomètres au nord-ouest de Montréal. La Canada China Clay and Silica Limited y exploite une mine de silice et une usine de transformation. L'auteur cite le cas de 46 ouvriers canadiens-français morts de la silicose entre 1935 et 1947. Selon lui, il existe une nette discrimination à l'égard de la main-d'œuvre francophone.

Comme il arrive dans la plupart des grandes entreprises commerciales et industrielles du Québec, les contremaîtres, à la Canada China Clay and Silica Ltd., sont canadiens-anglais, tandis que les simples ouvriers sont canadiens-français. Il est très rare qu'un Canadien français y ait été promu au rang de contremaître. La plupart du temps, les contremaîtres peuvent se tenir et se tiennent effectivement dans une section de l'usine où la poussière est moins dense ou a été en partie éliminée. [...] Mais il convient de souligner qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu, à la Canada China Clay

and Silica Ltd., une seule tâche à l'abri du danger, de telle sorte que les contremaitres aussi sont atteints par la silicose qui s'établit et progresse plus lentement chez eux que chez les simples ouvriers parce qu'ils sont moins exposés à la poussière.

Qui sont les responsables? se demande l'enquêteur. «Toute la société canadienne est responsable de l'existence de l'abattoir humain de Saint-Rémi-d'Amherst.» Il y a la compagnie dont toutes les actions ordinaires sont détenues par la Noranda Mines Ltd. ou ses directeurs. Il y a aussi le gouvernement provincial, la profession médicale et la profession légale.

Le jésuite Jean d'Auteuil Richard, directeur de *Relations*, signe un éditorial où il déclare que la revue publie l'article de Ledoux «uniquement pour rendre témoignage à la vérité».

Les entreprises incriminées ne tardent pas à réagir et, dans son numéro de mai 1948, *Relations* publie un article accusant Ledoux de mensonges et d'inexactitudes. La Canada China Clay and Silica Ltd. ne serait pas une filiale de la Noranda Mines. «La nationalité ou l'origine nationale n'a jamais été un facteur dans l'embauchage des hommes, ou leur avancement.» Des personnalités religieuses et politiques prennent, à leur tour, parti contre *Relations* et l'article de Ledoux. Le jésuite Adélarde Dugré, supérieur de la Maison Bellarmin, editrice de la revue *Relations*, met fin à la polémique en remplaçant le père Richard et en publiant, dans le numéro de juillet de la revue, une nouvelle rectification. Mais la menace des maladies industrielles commence à préoccuper certains travailleurs. En décembre 1948, le Syndicat national des travailleurs de l'amiante de l'Asbestos Corporation de Thetford Mines inscrit dans ses demandes l'élimination de la poussière d'amiante.

Burton Ledoux, qui ne peut plus compter sur l'hospitalité des colonnes de *Relations*, publie dans *Le Devoir* du 13 janvier 1949 un article sur l'amiantose: «Un village de trois mille âmes étouffé dans la poussière. [...] La maladie et la mort lente d'ouvriers et de familles d'ouvriers que l'imprévoyance du gouvernement et la cupidité d'une compagnie réduisent à la plus grande misère.» À East-Broughton, le village en question, on est inquiet.

«LA» grève

Au Québec, les mines d'amiante emploient, en 1948, un nombre total de 5106 employés qui extraient 716 769 tonnes de minerai, représentant une valeur de 42 231 475\$. Les principales mines sont situées à Asbestos, Thetford Mines, Lac Noir, Saint-Rémi de Tingwick et Coleraine. Les salaires et traitements représentent 35 pour cent de la valeur des ventes nettes.

Le 14 janvier 1949, les négociations en vue d'un nouveau contrat de travail sont rompues entre la Fédération de l'industrie minière, une filiale de

la CTCC, et les représentants de la Canadian Johns-Manville d'Asbestos. Les ouvriers demandent une augmentation de 15 cents l'heure afin de porter leur salaire horaire à 1 \$. Ils demandent aussi une prime de 5 cents l'heure pour le travail de nuit, des vacances payées de deux semaines par année, la retenue syndicale, le chômage payé des fêtes catholiques d'obligation et une contribution par la compagnie de 3 pour cent des salaires payés à un fonds de bien-être social pour les employés. La compagnie n'offre qu'une augmentation salariale de 5 pour cent.

Le dimanche soir, 13 février, les syndiqués de la Johns-Manville décident de se mettre en grève. L'entreprise compte 2000 employés. Des piquets de grève sont immédiatement dressés. Des syndiqués à l'emploi d'autres entreprises débraient à leur tour. Jugeant la grève illégale, les autorités de la Johns-Manville déclarent que rien ne se réglera tant que les employés ne retourneront pas à l'ouvrage. Le ministre provincial du Travail, Antonio Barrette, expédie à Jean Marchand, secrétaire de la CTCC, un télégramme constituant presque une mise en demeure :

1. Nous ne pouvons que condamner une grève générale faite en violation formelle de l'article 4, paragraphe 1, de la Loi des relations ouvrières.
2. Nous sommes disposés à former un tribunal d'arbitrage, mais ce tribunal ne sera constitué que lorsque les ouvriers seront rentrés dans la légalité, en retournant au travail.
3. Nous serons de plus dans la nécessité, si la situation se continue, d'aviser la commission des relations ouvrières de l'illégalité de cette grève en l'invitant à considérer le retrait de la certification. Nous recommandons donc d'inviter les ouvriers à se montrer respectueux des lois, dans leur propre intérêt et celui de leur cause, en cessant la grève et en confiant à un tribunal d'arbitrage le soin de rendre justice aux deux parties.

Un premier affrontement a lieu le 18 février. « Vers midi et demi, après la paye due pour les jours de travail antérieurs à la grève, raconte Gilles Beausoleil, quelques centaines d'ouvriers, précédés de tambours, se dirigèrent vers les bureaux de la Compagnie, y pénétrèrent et invitèrent les employés présents à quitter la place : une demi-douzaine de personnes laissèrent les lieux. Tout l'après-midi, le piquetage se continua à l'intérieur de l'édifice. » Les dirigeants de la compagnie demandent alors l'aide de la police provinciale. En attendant, un juge accorde à la Johns-Manville une injonction interdisant le piquetage.

Le procureur général du Québec, en fait Maurice Duplessis lui-même, ordonne à une centaine d'agents de la police provinciale, commandés par l'inspecteur général Norbert Labbé, de se rendre à Asbestos pour protéger les biens et le personnel de la compagnie. Deux jours plus tard, la Commission

des relations ouvrières envoie à la Fédération nationale de l'industrie minière et aux quatre unions qui lui sont affiliées un avis officiel demandant le retour immédiat au travail, sous menace du retrait de la certification, ce qui se produit le 21 février, au cours de l'après-midi. Le même jour, le Conseil municipal d'Asbestos, en l'absence du maire, Albert Goudreau, proteste contre la présence des policiers provinciaux :

[...] Attendu qu'à leur arrivée, un grand nombre de ces policiers étaient sous l'influence de liqueurs alcooliques ; attendu qu'un certain nombre de ces agents se sont même rendus coupables d'actes indécents dans les rues de la ville et ont causé le désordre dans les places publiques ; attendu que, dans certains cas, les agents de la police provinciale ont usé de violence contre les employés préposés à l'entretien [des usines] durant la grève et contre les constables de la Canadian Johns-Manville ; attendu que ces actes ont été commis sans avertissement et dans le but évident de provoquer des troubles ; il est résolu, à l'unanimité des membres présents, de protester auprès de M. Hilaire Beauregard, directeur de la police provinciale, contre ses hommes, et que copie de cette résolution soit adressée aux divers postes de radio ainsi qu'aux journaux pour publication.

Maurice Duplessis ne semble pas apprécier les chefs syndicaux qui dirigent la grève de l'amiante. Le 23 février, il refuse de recevoir Jean Marchand et déclare à l'Assemblée législative : « Ce ne sont pas les ouvriers qui ne sont pas satisfaits, mais certains chefs ouvriers qui mettent leur intérêt à eux avant celui des ouvriers et qui cherchent à causer du trouble. » Le ministre Barrette tente de rapprocher les deux partis, mais en vain. On recueille, parmi le public, de l'argent destiné à soutenir les grévistes. Mais la grève s'étire et les positions se durcissent. Un nouvel acte de violence se produit le 14 mars, alors que des inconnus dynamitent une partie de la voie ferrée de la Johns-Manville à Danville. La Gendarmerie royale est saisie de l'affaire et devient le troisième corps policier mêlé à la grève, après la police municipale d'Asbestos et la police provinciale du Québec. Quelques jours plus tard, une camionnette est renversée par des grévistes. Le Conseil municipal obtient des syndicats qu'il n'y ait plus de rassemblements dans les rues. De son côté, la police provinciale multiplie les arrestations.

Plusieurs membres du clergé ne cachent pas leur sympathie pour les grévistes. L.-P. Camirand, curé de la paroisse de Saint-Aimé, déclare à un journaliste de *La Presse* :

Les mineurs d'Asbestos, que je connais bien car je suis leur aumônier syndical, ont été et sont encore patients et dociles à l'extrême. Ils ne se sont pas temporairement privés de leur gagne-pain et de celui de leurs enfants pour le plaisir de la chose, mais ils y ont été forcés par d'inqua-

lifiables tactiques provocatrices. Et si j'étais mineur, je serais moi-même en grève et, dans les circonstances, j'aurais la conscience parfaitement tranquille. [...] Je considère les grévistes comme des zouaves pontificaux. En 1870, les zouaves ont défendu le Saint-Siège qui était directement attaqué. Aujourd'hui, je me glorifie de ce que les mineurs d'Asbestos contribuent à défendre non pas le pape personnellement, mais ses enseignements sociaux.

Tous les membres du clergé catholique québécois ne partagent pas les idées de l'abbé Camirand.

La grève de l'amiante finit par déborder les limites du Québec. Le sujet est assez important pour que les députés l'abordent à la Chambre des Communes, le 4 avril. Sympathisants ou adversaires des grévistes s'en donnent à cœur joie. Sur le plan de la politique provinciale, les autorités répètent que la grève est illégale et que les ouvriers doivent retourner au travail. Quant à la compagnie, elle essaie d'augmenter le nombre des briseurs de grève qui acceptent de travailler dans des conditions relativement dangereuses, car ils sont l'objet de vexations et de menaces de la part des grévistes. Parmi ces derniers, un certain nombre vivent dans des logements appartenant à la compagnie. Ils sont menacés d'expulsion. Le 21 avril, le ministre Barrette prend position à ce sujet. Il télégraphie aux directeurs de la Johns Manville :

Les journaux rapportent aujourd'hui que votre compagnie a donné avis à plusieurs de vos employés qui sont actuellement en grève, d'évacuer les logements appartenant à la compagnie et qu'ils occupent présentement. Si cette nouvelle est exacte, je regrette la décision que vous avez prise. Comme ministre du Travail, je vous demanderais de reconsidérer cette décision et de contremander lesdits avis. De plus, je suis autorisé à dire que le gouvernement est d'opinion que ces avis devraient être contremandés. Nous considérons que l'annulation de ces avis, dans les circonstances présentes, serait juste et appropriée.

La veille de cet incident, Lionel Groulx lançait l'idée d'une souscription nationale « pour venir en aide aux grévistes de l'amiante et une campagne de prières pour fléchir l'obstination des responsables ». Le célèbre historien ajoute :

Ces grévistes — on ne l'a peut-être pas assez souligné — ne sont pas des grévistes comme les autres. Ils ne se battent pas seulement pour le salaire et pour le manger. Ils se battent proprement pour la défense de leur vie et celle de leurs filles et garçons ouvriers dans une industrie meurtrière. Ils se battent contre des compagnies qui jamais, autant que l'on sache, ne se sont engagées nettement, loyalement, à la correction du mal abominable

qu'elles propagent depuis longtemps. Le mal est très grave. Le temps est venu de faire appel à toute la population. Toute la province a le devoir de faire cesser cette misère imméritée.

Pour Groulx, l'amiantose constitue un crime que compagnies et gouvernement doivent combattre; il conclut: « Il est plus que temps de faire cesser une grève qui achève de déshonorer la province de Québec. »

Dans le public, on se rend plus ou moins compte des enjeux de la grève de l'amiante: droit de propriété, respect de la vie humaine et maladies industrielles, confessionnalité des syndicats, position de l'Église catholique face aux ouvriers et aux gouvernants, relations entre l'Église et l'État, relations entre l'industrie et l'État, etc. Les autorités de la compagnie sentent leur droit de gérance menacé et elles comptent sur le gouvernement Duplessis pour ramener « l'ordre ». Par ailleurs, le premier ministre du Québec est convaincu que les ouvriers sont les grands oubliés dans toute cette affaire et que les chefs syndicaux veulent tout simplement abattre son gouvernement.

Tous en place

Le quotidien montréalais *Le Devoir* se prononce ouvertement en faveur de la cause des grévistes d'Asbestos. Le journaliste Gérard Pelletier signe plusieurs articles à ce sujet. Le 22 avril, il se rend sur les lieux du conflit. « Il passa prendre [Pierre Elliott] Trudeau — sandales, imperméable en loques, barbe blonde mal taillée —, raconte le journaliste-historien Richard Gwyn, et ils se mirent en route pour Asbestos dans la Singer cabossée de Pelletier dont le volant était installé à droite. Leur première rencontre leur parut sortir tout droit d'un film des Marx Brothers: un policier qui n'avait jamais vu de voiture avec le volant à droite les arrêta parce que Trudeau, assis sur le siège qui, dans l'esprit du policier, était celui du conducteur n'avait pas de permis. » Les visiteurs sont invités par les policiers à quitter la ville. « Devant leur refus, ajoute Gilles Beausoleil, ils furent amenés au Club Iroquois où un officier supérieur du nom de Gagné les interrogea. Quand ce dernier se rendit compte qu'il s'agissait d'un correspondant de presse et de citoyens peu intimidables, l'arrogance fit place à la politesse. »

Toujours le 22 avril, sous la signature de Lewis H. Brown, le président du Conseil d'administration, la Canadian Johns-Manville fait publier dans les journaux un placard faisant le point sur le conflit. « Il est probable, y lit-on, que si cette grève se prolonge pendant plusieurs semaines encore, grand nombre de ces usines seront obligées de fermer leurs portes. Si cette situation se présente, 100 000 employés seront sans travail, ce qui entraînera des souffrances et des privations, non seulement pour ces gens, mais aussi pour leurs familles qui comptent environ 400 000 êtres humains. » Pour la compagnie, l'attitude de certains membres du clergé s'explique mal:

Il est surprenant, et c'est là une source de désappointement, de constater que certains représentants de l'Église paraissent appuyer les chefs de la grève qui semblent avoir l'intention d'usurper les fonctions de la direction et, de cette façon, affecter injustement les droits à la propriété de milliers de propriétaires qui ont placé leurs économies dans notre mine, notre moulin et notre usine. L'impasse actuelle est d'autant plus étonnante, que les représentants de l'Église, dans le plus pur souci de dévouement, ont encouragé la formation et la croissance des syndicats, dans le but de combattre le radicalisme. Il est en effet étrange de trouver que ce mouvement antiradical des plus sincères semble maintenant s'être transformé et devenir en quelque sorte semblable au mouvement étranger qu'il avait d'abord répudié.

Pendant ce temps, l'archevêque de Québec, Maurice Roy, effectue quelques démarches « au sommet » pour que les deux parties acceptent l'arbitrage, tandis que le premier ministre Duplessis rencontre le président de la Johns-Manville Corporation. Le principal obstacle à l'établissement d'un comité d'arbitrage est le choix du président. L'accord ne se fait pas. Les journaux du 29 avril au matin titrent qu'une entente serait conclue à Québec au cours de l'après-midi. Mais c'est le contraire qui se produit et les négociations sont à nouveau rompues.

Plusieurs familles de grévistes éprouvent maintenant de la difficulté à joindre les deux bouts. Le 29 avril, la Commission sacerdotale d'études sociales, avec l'assentiment de la Commission épiscopale des questions sociales, demande à la population de venir en aide aux travailleurs de l'amiante. Rappelant l'échec des tentatives de négociation, J.-C. Leclaire, prélat domestique et président de la Commission, écrit :

Durant ce temps la misère se fait sentir dans des milliers de foyers; elle affecte les femmes et les enfants. Dans ces circonstances, la charité fait un devoir à tous, à quelque classe qu'ils appartiennent, d'accorder leur sympathie aux travailleurs et à leurs familles dans l'épreuve, et de leur donner, s'ils le peuvent, les secours matériels dont ils ont le plus besoin. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant à toutes les associations et nous leur recommandons de collaborer avec les autorités religieuses à l'organisation d'une collecte en faveur des familles éprouvées.

Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal et président de la Commission épiscopale des questions sociales, lance un cri d'alarme en faveur du monde ouvrier dans son sermon dominical du 1^{er} mai :

La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement et quand il y a conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir. Nous voulons la paix sociale, mais nous ne voulons pas l'écrasement de la classe ouvrière. Nous nous attachons plus à

l'homme qu'au capital. Voilà pourquoi le clergé a décidé d'intervenir. Il veut faire respecter la justice et la charité et il désire que l'on cesse d'accorder plus d'attention aux intérêts d'argent qu'à l'élément humain.

Sans aller jusqu'à soupçonner les compagnies de vouloir faire disparaître le syndicalisme catholique, plusieurs personnalités religieuses sont presque convaincues que, si la CTCC cède devant les magnats de l'amiante, la vie de quelques syndicats sera en danger.

Les quêtes qui s'effectuent à la porte des églises de douze diocèses québécois rapportent la somme de 167 558,24\$. Le diocèse de Montréal a recueilli à lui seul 54 407,80\$ et celui de Chicoutimi, 15 000\$. Déjà, depuis le 18 mars, la CTCC avait fait parvenir aux grévistes des camions chargés de nourriture et de vêtements. Les ouvriers des salaisons qui viennent de sortir d'une grève expédient à Asbestos 1000 livres de margarine, « alors que, comme le fait remarquer Réginald Boisvert, le gouvernement de Québec venait d'interdire la vente et même la consommation de ce produit ».

La Canadian Johns-Manville fonctionne toujours — même si c'est au ralenti — grâce au travail de briseurs de grève. Le 2 mai, dans une résolution adoptée par le Conseil municipal d'Asbestos, cet organisme demande à la compagnie « d'engager ses anciens employés de préférence à toute personne venant de l'extérieur, ceci afin que la situation économique d'Asbestos soit affectée le moins possible ».

À coups de matraque

Le jeudi 5 mai 1949, grévistes et sympathisants décident d'empêcher les briseurs de grève de pénétrer dans l'usine. Ils bloquent donc toutes les routes conduisant à Asbestos. La manœuvre est l'occasion de quelques scènes de violence. Deux automobiles sont incendiées.

Dans la ville, raconte Gilles Beausoleil, des groupes considérables de piqueteurs occupaient l'entrée des propriétés de la Compagnie. À l'entrée du moulin, au-delà des barrières, un peloton considérable d'agents de police, armés de mitraillettes, de revolvers et de lance-grenades surveillait les mouvements des grévistes. Les boyaux d'arrosage étaient prêts à fonctionner. Vers 7 heures 50, une procession s'approcha des lieux : des centaines de femmes récitant le chapelet, défilèrent devant les barrières. Environ cinq minutes plus tard, quelques grévistes s'approchèrent lentement des barrières. Au moment où ils arrivaient à une centaine de pieds de l'entrée, les policiers lancèrent des bombes lacrymogènes. Un gréviste fut frappé au front par un projectile. Les autres se replièrent tandis qu'on transportait le blessé à l'Hôtel de Ville.

Au cours de l'après-midi, des policiers en civil qui refusaient de s'identifier et que les grévistes prirent pour des briseurs de grève furent molestés. Au cours de divers engagements, une douzaine de policiers provinciaux sont blessés. On fait donc appel à des renforts qui viendront de Sherbrooke, Québec et Montréal. Le soir du 5, Hilaire Beauregard avertit les dirigeants du syndicat et le curé Camirand que l'Acte d'émeute sera lu le lendemain et qu'il est préférable que chacun retourne chez soi bien tranquillement.

Les renforts policiers arrivent tout au cours de la nuit. Le matin du 6 mai, ils sont plus de 290 à Asbestos. Peu après sept heures, sur le perron de l'église paroissiale de Saint-Aimé, le juge de paix Hartley O'Grady, de Sherbrooke, lit l'Acte d'émeute devant une centaine de policiers et une cinquantaine de personnes: «Notre Souverain Seigneur le Roi enjoint et commande à tous ceux qui sont ici présents de se disperser immédiatement et de retourner paisiblement à leurs domiciles ou à leurs occupations légitimes sous peine d'être déclarés coupables d'une infraction qui peut être punie de l'emprisonnement à perpétuité. Dieu sauve le Roi.» Tout groupe de plus de deux personnes dans un lieu public est susceptible d'arrestation.

Les policiers procèdent à au moins 125 arrestations. «Ils arrêtent à l'œil tous les ouvriers qu'ils trouvent dans les restaurants, les salles de billards et autres lieux de rassemblement, écrit le journaliste Gérard Pelletier. Malgré la présence d'une forte brigade de journalistes, les policiers ne se gênent pas pour se montrer brutaux dans la répression entreprise. Ils ne se gênent pas pour frapper les grévistes du poing ou de la matraque, même lorsqu'ils sont quatre contre un pour effectuer les arrestations. On cherche de toute évidence à intimider la population.» Et l'intimidation réussit! L'Acte d'émeute cesse d'être en vigueur au tout début de la journée du 8 mai. Ceux qui avaient été arrêtés sont incarcérés à la prison de Sherbrooke.

Pendant que les procès se déroulent, la Canadian Johns-Manville annonce qu'elle fermera son usine définitivement si les syndicats maintiennent leurs demandes salariales. Des rencontres ont lieu entre des dirigeants syndicaux et le ministre provincial du Travail, Antonio Barrette. Maurice Roy, archevêque de Québec, intervient auprès des dirigeants de la compagnie, le 13 juin. Ce geste facilitera la fin du conflit.

La fameuse grève de l'amiante se termine le 1^{er} juillet 1949 à une heure et trente minutes du matin. Les ouvriers obtiennent une augmentation horaire de dix cents et la compagnie s'engage à reprendre à son emploi tous les employés sans discrimination ni représailles. Ne seront pas protégés les ouvriers «qui pourraient être trouvés coupables d'actes criminels par les tribunaux». De part et d'autre, on crie victoire. Un tribunal d'arbitrage, présidé par le juge Thomas Tremblay, fixera différents points de la

convention. Gérard Picard, président de la CTCC, déclare: «Je suis confiant que les relations entre les deux parties seront meilleures et qu'un contrat collectif suivra les négociations entre la Fédération nationale de l'amiante et la Canadian Johns-Manville.»

La grève de l'amiante revêt une importance particulière par ses conséquences à court, moyen et long terme. Certains y ont vu l'acte de naissance de ce que l'on appellera plus tard «la révolution tranquille». Le fossé entre les centrales syndicales et le gouvernement Duplessis s'est élargi à un point tel qu'on ne sait plus trop comment le combler.

Par rapport aux luttes antérieures de la CTCC, écrit l'historien Jacques Rouillard, la grève de l'amiante présente des traits particuliers qui en font un conflit marquant dans l'histoire de la centrale. D'abord, le syndicat a voulu, du moins au début des négociations, ouvrir la voie à la participation des travailleurs à la gestion de leur entreprise. Cette réclamation qui tranchait avec les demandes syndicales habituellement formulées en Amérique du Nord rencontra l'opposition ferme de la compagnie qui insistait au terme du conflit pour que le syndicat reconnaisse le droit de propriété et consente à incorporer dans le contrat une clause dite des droits de la direction. L'idée de réforme de l'entreprise plaçait la CTCC à l'avant-garde du mouvement syndical. La grève avait aussi un caractère politique, en ce sens qu'elle visait à faire échec à l'antisyndicalisme du gouvernement Duplessis.

Et, bien sûr, elle avait un caractère religieux, comme l'a souligné l'historien Jean Hamelin: l'intervention de l'épiscopat «s'explique par la volonté manifeste depuis 1942 de ne pas laisser écraser le syndicalisme catholique, l'épine dorsale d'un état de chrétienté urbaine et le rempart élevé contre le communisme et le socialisme.»

Un rappel doctrinal

La fin de la grève coïncide avec la parution, le 14 février 1950, d'une lettre pastorale collective sur «le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église», signée par les vingt-cinq archevêques et évêques de la province civile de Québec. La Commission sacerdotale d'études sociales y travaille depuis décembre 1948. La commande vient de l'épiscopat, mais à la suggestion des aumôniers. Le texte qui est rendu public vers la mi-mars rappelle que la «religion n'endort pas l'ouvrier», qu'elle «n'est pas l'alliée des puissants», et qu'elle «est plus puissante que la technique et l'organisation».

Ce texte très serein rompt avec le discours traditionnellement pluraliste de l'Église. Il reconnaît que le Québec est devenu une société urbaine et que

la ville, aussi bien que la campagne, peut être un milieu bon et sanctificateur. Il est l'une des plus belles synthèses de la doctrine sociale de l'Église, tant et si bien que Rome lui reconnaît une portée universelle et que Jean XXIII le citera dans *Mater et Magistra*.

Les évêques se prononcent en faveur de la syndicalisation: « Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles. [...] Les circonstances présentes rendent encore plus pressante et plus impérieuse l'obligation pour les ouvriers, comme pour les patrons d'ailleurs, d'exercer ce droit. [...] Il faut ajouter que cette organisation doit s'inspirer de la doctrine sociale de l'Église. »

Pour les dirigeants de l'Église catholique, la Confédération des travailleurs Catholiques du Canada est la centrale qui mérite le plus de recommandation :

Nous revenons encore sur le sujet pour insister auprès des ouvriers afin qu'ils adhèrent en plus grand nombre à ces syndicats et pour presser tous les citoyens de leur accorder une loyale préférence et un entier appui. Sans doute, la CTCC, comme toute œuvre humaine, n'est pas parfaite. Mais avec la franche collaboration de tous, elle pourra davantage améliorer ses techniques d'organisation et de représentation, approfondir son influence salutaire sur la classe ouvrière et par son action éducative contribuer à élever le niveau moral, professionnel et culturel des travailleurs.

Au chapitre des droits et devoirs des patrons, les évêques soulignent la nécessité des associations patronales, l'obligation de verser un salaire juste et d'établir « de saines conditions de travail qui protègent la vie et la santé des ouvriers, qui respectent le caractère humain du labeur de l'homme et qui favorisent la plus haute moralité ». L'État a aussi des devoirs vis-à-vis des patrons et des ouvriers : « Le respect de l'autorité, la santé physique et morale des travailleurs, le droit d'association, la prévention des conflits par la conciliation et l'arbitrage, la saine application des lois, la lutte contre le communisme, tels sont les domaines précis sur lesquels l'État peut exercer son influence bienfaisante pour une juste promotion ouvrière et pour la sauvegarde des droits de tous les citoyens. »

Les évêques ne suggèrent pas que les syndicats se lancent en politique pour mieux faire valoir leurs droits, mais Gérard Picard, président de la CTCC, y songe. En 1951, il souligne ce qu'il considère comme deux vérités fondamentales: « La première, que, dans tous les pays où ils l'ont fait, les ouvriers ne sont passés à l'action politique directe que par suite de l'impossibilité de manifester autrement leur présence et de faire entendre leurs

revendications; la seconde que le syndiqué ouvrier ne perd pas pour autant ses droits de citoyen et que rien ne peut lui interdire de déléguer au parlement des représentants qui seraient spécifiquement les répondants de ses intérêts.»

La centrale syndicale ne plongera pas immédiatement dans l'action politique directe, mais elle formera un comité d'orientation politique qui, lors des élections provinciales de 1952, se fera un devoir «d'éclairer les électeurs sur la valeur des candidats en présence».

« Une calamité publique »

Le 10 mars 1952, les employés de l'Associated Textile Co. Ltd. de Louiseville décident de se mettre en grève. Le vote est significatif: sur 716, le nombre de votes en faveur d'un arrêt de travail est de 700. Selon l'historien Jacques Rouillard,

la compagnie ne leur avait pas laissé le choix. Alors que le syndicat était sur le point d'accepter les offres monétaires de la compagnie transmises au médiateur, voilà que la compagnie fit afficher dans l'usine un communiqué laconique disant simplement qu'elle exigeait, avant de signer le contrat de travail, le retrait de quatre clauses de la convention collective précédente. La compagnie récusait les clauses d'atelier syndical et de sécurité syndicale; elle se donnait aussi le droit de changer les tâches et les heures de travail selon les besoins de la production et de l'efficacité.

La grève s'annonce longue et dure, d'autant plus que la compagnie, qui est une filiale d'une entreprise américaine, emploie des briseurs de grève. Une cinquantaine de policiers provinciaux interviennent le 21 juillet pour disperser les grévistes qui faisaient du piquetage devant l'usine. Quelques jours auparavant, le curé de l'endroit, Donat Baril, avait déclaré: « Restez dans le calme, mais assurez la survie de votre syndicat. »

En octobre, alors que la grève s'éternise, un « tribunal d'honneur » dont fait partie Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, échoue dans une tentative de conciliation. Si les grévistes sont violents, la compagnie l'est, elle aussi, à sa façon. Le 30 octobre, nouvel affrontement entre grévistes et policiers. La compagnie juge préférable de se retirer du tribunal d'honneur, déclarant: « Les grévistes ont accentué le règne de terreur qu'ils ont établi à Louiseville depuis le début de la grève. Ils se sont livrés à des méfaits, non seulement sur la personne et les biens des ouvriers retournés au travail, mais sur la personne et les biens des citoyens les plus respectables de Louiseville. » Parlant du conflit, un homme public affirme: « Cette grève est devenue une calamité publique! »

Un grand défilé est prévu à Louiseville pour le 10 décembre. Pour prévenir la violence, on lit l'Acte d'émeute, ce qui n'empêche pas un affrontement entre forces de l'ordre et grévistes. Le tout se termine par quelques blessures et plusieurs arrestations. À la CTCC, il est de plus en plus question d'une grève générale de sympathie. Mais on se ravise. À l'Assemblée législative, le conflit soulève un violent débat, le 14 janvier 1953. Le premier ministre Duplessis explique ainsi sa conduite :

J'ai consenti à envoyer la police provinciale à Louiseville pour protéger les citoyens honnêtes et empêcher la destruction de la propriété. Je l'ai envoyée pour que les gens vivent en paix, pour faire respecter l'ordre pour tous. [...] Certains chefs qui ne sont pas étrangers à ces crimes ont l'audace de menacer le gouvernement d'une grève générale, comme Tim Buck le conseille. Nous ne serons pas les complices de ces gens-là, et nous attirons l'attention sur les dangers que court actuellement le mouvement ouvrier dans cette province.

Et pourtant, la grève de Louiseville est parfaitement légale. « La compagnie, lit-on dans *Le Devoir* du 28 octobre 1952, n'a jamais contesté la légitimité de cette déclaration de grève. Tout ce qu'elle a prétendu et prétend encore, c'est que la grève a été conduite de façon illégale et même criminelle. »

Jugeant inutile la poursuite de la lutte, les dirigeants syndicaux mettent fin à l'arrêt de travail le 10 février 1953. Même si la compagnie accorde une augmentation de salaire de 12 cents l'heure, elle ne s'engage pas à reprendre tous ses anciens employés. Pour plusieurs, la misère va continuer pendant des mois !

Dans le numéro de novembre-décembre 1953 de *L'Action nationale*, Fernand Dansereau se demande quelle est la signification profonde de tous les conflits ouvriers qui vont se multipliant. « Un premier indice de dépression ? se demande-t-il. Parce que les conditions économiques sont moins bonnes, les patrons prennent-ils une attitude plus conservatrice et la crainte fait-elle se cabrer les syndicats ouvriers ? Je ne veux pas être alarmiste, mais cette explication me semble logique. [...] Hélas ! Je crois bien que la lune de miel est terminée. Un peu trop abruptement au goût de bien des gens. Peut-être bien que la crise actuelle ne signifie que cela ? » Peut-être !



Des employées de D'Aoust-Lalonde en grève en 1946

GAUCHE ET AUTONOMIE

1950-1957



LE *NEW YORK TIMES* DU 22 AVRIL 1956 publie un supplément spécial sur la province de Québec. Il expose, chiffres à l'appui, les progrès énormes réalisés par « ce nouveau géant industriel », au cours des quinze dernières années. L'Union nationale, elle aussi, et en particulier son chef, Maurice Duplessis, ne cesse de chiffrer ses réalisations. La population du Québec, qui était de 3 331 882 habitants en 1941, passe à 4 628 378 habitants en 1956. L'urbanisation de la population se continue : en 1941, la population urbaine représentait 63,32 pour cent du total et, quinze ans plus tard, elle atteint 70,02 pour cent.

La population québécoise s'accroît moins rapidement que celle de l'Ontario. Cette dernière province reçoit plus d'immigrants et son taux de natalité se rapproche de plus en plus de la moyenne canadienne. Pour la période allant de 1941 à 1945, il était de 28,4 par 1000 habitants, alors que celui du Canada était de 23,6. En 1956, celui du Québec se situe à 29,4 et celui de l'ensemble du Canada, à 28. Pour la même période, le taux de natalité, en Ontario, passe de 19,9 à 26,6. La disproportion la plus forte se retrouve au chapitre de l'immigration. De 1946 à la fin de 1953, le Canada a reçu près d'un million d'immigrants. L'Ontario en accueille 52 pour cent ; le Québec, 19 ; la Colombie-Britannique, 9 ; les Prairies, 15. Quant au reste, il se distribue entre les autres provinces. Plus encore, « durant la période de 1956-1961, constatent Dickinson et Young, environ 75 % des quelque 74 000 personnes qui quittent la province de Québec s'installent en Ontario. » Cette province remplace la Nouvelle-Angleterre comme « destination principale des émigrants québécois ».

De plus en plus d'organismes et d'individus réclament l'établissement d'un service provincial d'immigration. Le journaliste Pierre Laporte écrit dans *L'action nationale* de mai-juin 1954 :

1- Il est urgent, au Canada français, de créer une Commission d'immigration qui verrait à coordonner — et peut-être à orienter — les efforts des divers organismes, à leur procurer des fonds; 2- Il faudrait repenser le problème de l'immigration. Les efforts que nous avons dépensés à faire venir ces immigrants qui ne viennent pas pourraient servir à gagner à notre groupe ceux qui viennent; [...] 4- Il est grand temps que nous nous mettions à l'œuvre dans le domaine de l'immigration. Les efforts louables, mais insuffisants d'un petit groupe de Canadiens français éveillés à ce problème, doivent devenir le travail de toute une nation.

Au chapitre de la santé publique, les progrès sont importants. Les dépenses pour l'assistance publique, qui étaient de l'ordre de 10 675 151 \$, pour l'année fiscale 1944-1945, atteignent 84 344 157 \$ pour celle de 1956-1957. En 1944, le Québec possédait 137 hôpitaux disposant de 16 803 lits et lits d'enfants. En 1956, leur nombre passe à 202 et celui des lits, à 25 889. Le 20 mai 1956, dans un discours prononcé à Trois-Rivières, Duplessis se vante que l'Union nationale « a aussi construit ou agrandi 119 nouveaux hôpitaux [depuis 1944] ». Pour la même période, son gouvernement a bâti 3352 nouvelles écoles primaires et 52 écoles spécialisées.

Le secteur industriel est peut-être celui où les progrès sont les plus éclatants. Selon Duplessis, de 1944 à 1956, « 11 000 nouvelles industries s'établissaient dans la province ». La valeur nette totale de la production du Québec fait plus que doubler. De 1 850 365 000 \$, en 1944, elle atteint 4 205 071 000 \$ en 1955. La mise en opération de mines de l'Ungava, de l'Abitibi et du Lac-Saint-Jean fait plus que quadrupler la valeur de la production minérale: 90 198 739 \$ en 1944, et 463 680 968 \$ en 1956. Les ventes au détail subissent un saut remarquable tout comme en Ontario et pour l'ensemble du Canada. En 1944, elles représentent pour le Québec, 976 000 000 \$, pour l'Ontario, 1 573 700 000 \$ et pour l'ensemble du Canada, 4 093 500 000 \$. Par contre, en 1956, les totaux sont de 3 322 200 000 \$ pour le Québec; 5 498 600 000 \$ pour l'Ontario et 14 654 300 000 \$ pour le Canada.

Les Caisses populaires suivent le mouvement: en 1944, on dénombre 256 117 déposants; en 1956, ils sont 916 317. Vingt-cinq ans plus tôt, soit en 1931, on comptait, au Québec, 168 caisses regroupant 40 201 déposants. Quel chemin parcouru depuis l'ouverture à Lévis de la première caisse populaire, alors qu'Alphonse Desjardins voulait venir en aide aux petits épargnants et les tirer des griffes des usuriers. À partir de 1906, les caisses populaires sont régies par la Loi des syndicats de Québec. Elles constituent « des réservoirs d'épargne et de crédit ouvert aux classes agricoles et industrielles ». Au milieu des années 1950, la dette publique par habitant diminue; elle était de 87,16 \$ en 1944 et n'est plus que de 52,46 \$ en 1956. Par contre,

la dette *per capita* pour le Canada a chuté moins rapidement : elle passe de 729,86 \$ à 701,47 \$ pour la même période. Sur ces points, les chantres de l'Union nationale, comme Robert Rumilly, ont quelques raisons de vanter les réalisations de la formation politique. Mais, au chapitre des relations fédérales-provinciales, la situation n'est pas la même.

Une guerre de titans

Par suite de la décision de William Lyon Mackenzie King de se retirer de la vie politique, Louis Stephen Saint-Laurent devient premier ministre du Canada le 15 novembre 1948. Ce choix du congrès libéral est ratifié par la majorité des Canadiens lors des élections générales du 27 juin 1949. Le chef libéral obtient alors une majorité de 190 sièges et, au Québec, seulement 2 candidats conservateurs réussissent à échapper à la vague de « l'oncle Louis » qui déclare, le soir de sa victoire, qu'une de ses tâches principales sera de renforcer « cet esprit d'harmonie, de bonne volonté et de coopération entre Canadiens anglophones et francophones, qui est le seul fondement sûr de notre unité en tant que nation ».

Depuis son accession au pouvoir et même avant, le premier ministre Louis Saint-Laurent est convaincu que le gouvernement fédéral peut changer seul la Constitution canadienne lorsqu'il s'agit des pouvoirs exclusifs du pouvoir central. Le 23 septembre 1949, il déclare à la Chambre des Communes : « C'est une opinion souvent exprimée, que nous ne pouvons accepter [l'obligation de consulter les provinces], car elle donne à entendre que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un contrat dont chaque article a aussi l'effet d'un contrat entre le Canada, qui n'existait pas alors, et les provinces, qui n'existaient pas non plus, mais qui lie le Canada actuel, né au moment où l'Acte fut proclamé, ainsi que les provinces qui ont été constituées par cette même proclamation. » Saint-Laurent revient sur le sujet le 17 octobre :

J'avoue tout de suite que cette façon de procéder vient du conflit avec l'effet que plusieurs tentent de prêter à la thèse d'après laquelle la Confédération serait un pacte. À les entendre, il n'y a dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, pas un mot, pas une virgule qui ne soit de la nature d'un contrat passé au moins entre les quatre provinces dites primitives et que, par conséquent, on ne peut rien changer sans leur consentement préalable, sous peine de s'exposer à l'accusation de violer un contrat. [...] Cette fois, nous désirons une déclaration nous autorisant à apporter, comme par le passé et sans consulter les provinces, les seuls amendements nécessaires à l'égard de questions qui sont du seul ressort des autorités provinciales.

La prise de position de Saint-Laurent n'est pas acceptée par le premier ministre Duplessis qui lui écrit le 21 septembre: « Ne croyez-vous pas qu'il serait arbitraire, de la part du gouvernement fédéral, de décider *ex parte* et de sa seule autorité quels sont les droits du fédéral et quels sont les droits des provinces? Il nous semble clair qu'il n'appartient pas à une des parties à un contrat multilatéral de se déclarer l'arbitre suprême de l'interprétation de ce contrat et d'assumer, de sa seule autorité, des droits qui concernent particulièrement les autres parties contractantes. » Duplessis revient à la charge le 5 octobre suivant: « Nous sommes persuadés que, si la province de Québec avait cru que l'Acte fédératif ne représentait qu'une législation, toujours susceptible d'amendements au seul gré des autorités fédérales, elle n'y aurait pas consenti. Il nous paraît clair qu'au moment de la Confédération, les hommes d'État d'alors ont pensé et voulu confirmer un pacte ou un traité. Au surplus, il y a plusieurs jugements du Conseil privé à l'effet qu'il s'agit non pas d'une loi, mais d'un pacte. »

Saint-Laurent ne démord pas de sa prise de position. Il répond au premier ministre du Québec, le 13 octobre: « Ce que nous réclamons et ce que nous voulons obtenir dans le moment, c'est le moyen pratique de faire au Canada, par le Parlement fédéral seul, non pas toutes les modifications à la Constitution, mais seulement celles qui affectent des dispositions qui concernent exclusivement les autorités fédérales. » Duplessis n'est pas lent à réagir. Le 19 octobre, il réitère son opposition à la conduite du fédéral: « Permettez-moi de dire que nous regrettons beaucoup cette attitude et que nous sommes sincèrement persuadés qu'elle est contraire à l'esprit du pacte fédératif et qu'elle n'est pas susceptible de faciliter la coopération désirable, et que nous désirons, entre les différents gouvernements du pays. »

Londres est d'accord pour que cesse le droit d'en appeler au Conseil privé de la Grande-Bretagne des décisions rendues par la cour suprême du Canada, mais elle n'est pas encore prête à accorder au Canada le droit de modifier lui-même sa propre constitution. Elle aimerait mieux que le gouvernement d'Ottawa et ceux des provinces se mettent d'accord sur les modalités à suivre pour modifier l'Acte de 1867. Le jeune avocat Paul Gérin-Lajoie, qui a étudié à Oxford, propose, en décembre 1949, une formule d'amendement, laquelle

requerrait le concours des deux tiers (ou peut-être des trois quarts) des provinces, représentant au moins 75 % de la population totale du Canada. En vertu de la règle basée sur le nombre des provinces — une règle destinée à protéger les petites provinces — aucun amendement (affectant les prérogatives provinciales) ne pourrait être réalisé contre le gré de quatre (ou peut-être de trois) des provinces, quel que soit le chiffre de leur population, aucun amendement ne pourrait être réalisé contre le gré de toute

province ou groupe de provinces représentant plus de 25 % de la population totale du Canada. À l'heure actuelle, une telle double règle garantirait en pratique le contrôle désiré pour chacune des quatre grandes régions du Canada, puisque l'Ontario et le Québec ont plus de 25 % de la population du pays à l'intérieur de leurs frontières respectives, et que, par ailleurs, trois ou quatre des autres provinces indistinctement pourraient bloquer un amendement.

Sous le signe de la détente

Pour connaître l'opinion des provinces sur la possibilité d'un accord concernant les modalités pour amender la constitution canadienne, le premier ministre Saint-Laurent convoque à Ottawa, le 10 janvier 1950, une nouvelle conférence fédérale-provinciale. Dans son discours d'ouverture, le chef du gouvernement canadien précise le but de la rencontre : « La seule façon sûre pour nous, Canadiens, de nous éviter à nous-mêmes, en même temps qu'au Royaume-Uni, à son parlement et à son gouvernement, des situations extrêmement embarrassantes et inexcusables, c'est de nous mettre d'accord sur le moyen de modifier notre constitution ici même au Canada, de telle sorte que nous puissions nous-mêmes nous acquitter de toutes nos responsabilités. » Les participants doivent viser, selon lui, à « compléter le transfert au Canada du pouvoir de modifier notre propre constitution ; sauvegarder les droits traditionnels des minorités tels que prévus dans la constitution ; garantir suffisamment le caractère fédératif de la constitution en faisant participer les autorités fédérales et les autorités provinciales à une procédure appropriée d'amendement ».

Les représentants des provinces ne forment point un front commun. Pour Maurice Duplessis, « la province de Québec est absolument en faveur d'une constitution essentiellement canadienne, élaborée et édictée au Canada par des Canadiens et pour des Canadiens. [...] Quant à nous, la constitution canadienne forme un tout et la seule façon de la respecter, c'est de respecter son unité, c'est de respecter ses fondements d'unité ».

Deux tendances se dessinent : élaborer une nouvelle constitution ou fixer les modalités mathématiques pour modifier la constitution existante. « Je prétends, déclare le premier ministre du Nouveau-Brunswick, John B. McNair, que la constitution — et il faut selon moi qu'elle s'appuie sur des fondements canadiens — devrait reposer sur une nouvelle entente entre le Dominion et les provinces ; en outre, elle devrait désormais s'appuyer sur le caractère sacré et inviolable du contrat. » Pour Angus L. Macdonald, de la Nouvelle-Écosse, deux conditions essentielles devraient être adoptées pour modifier la constitution : « a) l'adoption par la majorité absolue de chacune des chambres du Parlement canadien de tout amendement proposé et b) la

ratification dudit amendement par sept assemblées législatives provinciales.» J. R. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, devenue province canadienne le 31 mars 1949, réclame pour chaque province un droit de veto: «Il importe d'enlever au Parlement du Canada le droit — qu'il n'exercerait peut-être jamais mais qu'apparemment il possède — de modifier la constitution sans le consentement des provinces à l'égard de questions qui concernent celles-ci. S'il le faut, nous demandons que la province ait le droit absolu de veto à l'égard de toute modification que pourrait projeter le Parlement du Canada.»

La majorité des provinces semblent d'accord pour que les articles concernant la langue et les écoles fassent l'objet de l'unanimité. Duplessis, quant à lui, insiste pour que les provinces aient une plus grande autonomie financière:

En pratique, que valent ces droits, fait-il remarquer, si nous ne disposons pas des ressources financières nécessaires pour construire des écoles, pour rémunérer les instituteurs, pour acheter des livres de classes, etc.? [...] Le plein exercice des droits que tous nous concédent exige que nous disposions de moyens et de pouvoirs d'ordre financier indispensables. Pour ma part, je préfère une voiture à cheval qui me mène où je dois aller à une Rolls-Royce dépourvue de moteur et d'essence. À mon sens, les pouvoirs fiscaux des provinces sont absolument essentiels. Pour impressionnant qu'il soit, un certificat de droit, sans le pouvoir de l'exercer, n'est guère utile.

La conférence se termine le 12 janvier 1950. On réussit à se mettre d'accord sur quelques points que Richard Arès résume ainsi:

Toute la constitution, en conséquence, sera divisée en six sections, chacune, sauf la dernière, se rapportant aux articles à abroger, possédant son mode d'amendement. Ainsi, d'après ce plan général, pourront être modifiés: 1^{er} par le Parlement fédéral seul, les articles qui le concernent exclusivement; 2^e par les Assemblées législatives provinciales seules, les articles qui les intéressent uniquement; 3^e par le fédéral et les Assemblées provinciales intéressées, les articles concernant le premier et une ou plusieurs Assemblées, mais pas toutes; 4^e par le fédéral et une majorité d'Assemblées provinciales — majorité encore à déterminer — les articles intéressant le premier et toutes les provinces; 5^e du consentement unanime du Parlement fédéral et des Assemblées provinciales, les articles intéressant les droits fondamentaux, comme, par exemple, mais sans restriction, l'enseignement, la langue, la célébration du mariage, l'administration de la justice, les biens provinciaux en fait de terres, mines et autres ressources naturelles.

Un travail de rapiéçage

Saint-Laurent, qui ne cache pas son esprit centralisateur, fait preuve de beaucoup de bonne volonté voire de compréhension, sinon de patience, face aux réclamations des provinces et en particulier du Québec. Le 10 mars 1950, il envoie un mémoire aux dirigeants provinciaux les invitant à céder volontairement à Ottawa certains pouvoirs qui leur appartiennent en exclusivité en vertu de la constitution, en échange d'avantages monétaires. Au cours du mois d'août, les procureurs provinciaux se réunissent pour tenter de classer les articles de la Constitution en cinq catégories. L'accord se fait sur 61 articles et s'avère quasi impossible sur quelques-uns comme ceux qui concernent le rôle de la reine, la fonction du lieutenant-gouverneur, le droit fédéral de désaveu, etc.

Du 25 au 28 septembre 1950, le Parlement de la province de Québec accueille le premier ministre du Canada et ceux des autres provinces. Lors de la séance d'ouverture de la conférence, Duplessis déclare : « Nous, de la province de Québec, aimerions obtenir une nouvelle constitution. Le travail que nous accomplirons aujourd'hui est en somme un travail de rapiéçage. Pourquoi ne pas entreprendre immédiatement la tâche plus complète qui s'impose?... Essayons d'élaborer dès maintenant une nouvelle constitution canadienne. » L'idée fait son chemin, mais les nouveaux pères de la Confédération ne semblent pas prêts à se mettre immédiatement à l'ouvrage, malgré toute leur bonne volonté. Saint-Laurent fait remarquer que la nouvelle constitution serait, sans équivoque, un pacte, « car elle serait fondée sur des accords entre le gouvernement fédéral et les dix provinces canadiennes ». Un comité est donc formé. Sa mission sera de jeter les bases d'une nouvelle entente.

Avant que le chef-d'œuvre prenne forme, il faut se pencher sur des problèmes plus urgents. L'un de ceux qui demandent une solution rapide est celui du partage de l'impôt entre le fédéral et les provinces. Le 4 décembre, les premiers ministres se retrouvent à Ottawa pour discuter de quelques propositions fédérales. « Saint-Laurent, écrit Dale C. Thomson, proposa que les accords de partage fiscal soient renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans et que les revenus minimaux garantis aux provinces soient augmentés d'environ 50 pour cent pour correspondre à l'augmentation de la production et de la population de la nation depuis la Deuxième Guerre mondiale. » De plus, le gouvernement fédéral se dit prêt à établir « une pension de vieillesse de quarante dollars par mois, financée par le gouvernement fédéral, pour toutes les personnes âgées de soixante-dix ans et davantage. De plus, Ottawa partagerait le coût des pensions d'un même montant pour les personnes indigentes âgées de soixante-cinq à soixante-dix

ans». Mais pour que le plan soit mis en opération, il faut l'accord unanime des provinces!

Le champ de la santé et du bien-être social est normalement du ressort des provinces, mais Ottawa se sent une responsabilité. Saint-Laurent l'explique aux premiers ministres: «Le gouvernement fédéral a toujours reconnu et respecté la responsabilité constitutionnelle première des autorités provinciales et locales dans le domaine de la santé et nous n'avons certainement pas le désir de changer cette situation, mais nous avons reconnu l'intérêt national lorsqu'il s'est agi de promouvoir la santé du peuple canadien et nous avons essayé de coopérer d'une manière substantielle et pratique avec les autorités provinciales.»

Duplessis est d'accord en principe pour accepter le plan de pension de vieillesse. Mais, selon lui, il serait plus normal que les provinces collectent leurs propres impôts plutôt que d'attendre que le fédéral ramasse le tout et en remette une partie aux provinces. Il va même plus loin: il refuse d'accepter la nouvelle proposition fiscale d'Ottawa. Il est le seul premier ministre à faire ce geste. Quelques politiciens dénoncent celui qui, une fois encore, fait entendre une note discordante. Le 8 février 1951, Duplessis fera connaître aux députés de l'Assemblée législative la réponse qu'il avait donnée à Ottawa en décembre 1950: «J'ai répondu que la province de Québec était la première province du Canada, peuplée par les pionniers du Canada. Si vous croyez que nous avons été un obstacle au progrès, nous sommes prêts à nous retirer. La province de Québec est capable de vivre et de se suffire à elle-même.»

Un accord intervient entre les dix provinces et le gouvernement fédéral au sujet des pensions de vieillesse. Le premier ministre Saint-Laurent l'annonce à la Chambre des Communes le 4 mai 1951. Ottawa paiera la moitié de la pension versée aux indigents de 65 à 70 ans et les trois quarts de celle à laquelle auront droit tous ceux qui sont âgés de 70 ans et plus. Une adresse sera donc présentée au Parlement de la Grande-Bretagne lui demandant de modifier la Constitution canadienne à ce sujet. Duplessis demande que le texte soit présenté dans les deux langues «pour reconnaître et affirmer le caractère bilingue de notre pays». Au mois de novembre suivant, Ottawa et Québec adoptent des lois concernant les pensions de vieillesse. À l'Assemblée législative, lors du débat, René Chaloult se demande «si les empiétements sans cesse renouvelés du gouvernement fédéral ne finiront pas par entraîner la disparition pure et simple des administrations provinciales».

Une culture à définir

Quelle différence y a-t-il entre l'enseignement, qui est du ressort des provinces, et la culture? Cette question intéresse de plus en plus le gouvernement fédéral. On le voit dans le discours du Trône prononcé à Ottawa le 26 janvier 1949: on annonce la formation prochaine d'une commission royale « chargée d'explorer les possibilités d'aide fédérale aux arts, aux lettres et aux sciences ». Le 8 avril suivant, des commissaires sont nommés: Vincent Massey, chancelier de l'Université de Toronto, Georges-Henri Lévesque, dominicain doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Arthur Surveyer, ingénieur civil, Norman A. M. MacKenzie, président de l'Université de la Colombie-Britannique et Hilda Neatby, professeure d'histoire à l'Université de Saskatchewan.

Le mandat de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, plus connue sous l'appellation commission Massey-Lévesque, a un mandat plutôt vaste: elle doit faire des recommandations sur:

les principes sur lesquels le programme du Canada devrait être fondé dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision; les organismes et les domaines d'activité du gouvernement canadien, tels que l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée national de guerre, les Archives publiques ainsi que le soin et la garde des archives publiques et de la Bibliothèque du Parlement; les méthodes visant à faciliter la recherche, y compris les octrois aux boursiers par l'entremise de divers organismes du gouvernement fédéral; le caractère et l'essor éventuels de la Bibliothèque nationale; l'envergure ou les activités de ces programmes, la façon de les diriger, financer et contrôler, et autres questions connexes; les méthodes à employer concernant les relations entre le Canada et l'organisation éducative, scientifique et culturelle des Nations Unies et les autres organismes analogues; les relations entre le gouvernement canadien et l'un ou l'autre de ses organismes dans les divers groupements bénévoles d'envergure nationale qui intéressent la présente enquête.

Nationalistes et autonomistes québécois flairent le piège dans l'établissement de cette commission d'enquête. Avant même que le rapport soit déposé et alors que les commissaires parcourent le Canada pour recevoir des témoignages ou étudier des mémoires, Maurice Duplessis déclare, le 26 novembre 1949: « L'enquête de la commission Massey sur les lettres, les arts et les sciences au Canada constitue un autre empiètement du gouvernement fédéral sur les droits et privilèges des provinces. [...] Le principe même de cette commission est faux. Il viole le droit exclusif des provinces en matière d'éducation. On ne peut faire une enquête de ce genre sans empiéter sur ce

terrain, qui, on ne le dira jamais assez, est de juridiction uniquement provinciale.»

Plusieurs mémoires provenant d'organismes anglophones préconisent une mainmise beaucoup plus forte du pouvoir central sur l'éducation et la culture. On recommande même l'établissement d'un ministère fédéral de l'Éducation. Dans le Québec francophone, les prises de position diffèrent. Dans son éditorial de mai 1950, la revue *Relations* affirme :

Les Anglo-Canadiens, en majorité dans neuf provinces, peuvent, à la rigueur, consentir à céder certaines prérogatives au pouvoir central; ils risquent peu de choses, car ils savent que l'intervention du fédéral se fera dans le sens de leur propre culture. Il n'en est pas ainsi des Franco-Canadiens. Ils n'ont, pour organiser et vivre leur vie nationale, que la province de Québec, et ils ne veulent pas, par un élargissement inconsidéré des prérogatives fédérales, être réduits à l'état de minorité constitutionnelle.

Le 1^{er} juin 1951, les commissaires déposent leur rapport. Ils font une nette distinction entre l'éducation, qui est du ressort provincial, et la culture qui est du domaine public. Or, au Canada, les principaux centres de culture sont les universités. En conséquence, les commissaires recommandent que le gouvernement vienne financièrement en aide aux universités au prorata de la population de chacune des provinces.

Pour promouvoir la culture, le rapport Massey-Lévesque recommande l'établissement d'un Conseil canadien des Arts, Lettres, Humanités et Sciences sociales. Au chapitre des communications, il demande que la Société Radio-Canada demeure «la seule autorité de contrôle de notre système national de radiodiffusion et elle doit continuer, directement par ses opérations, et indirectement par le contrôle des opérations des autres postes, à assurer un service national de radiodiffusion libre de toute attache partisane».

Un nouveau champ de bataille entre le gouvernement de Québec et celui d'Ottawa vient de s'ouvrir!

Une querelle de millions

La journée même où les commissaires rendent publiques leurs principales recommandations, l'Association nationale des universités canadiennes tient sa réunion annuelle à Montréal. Elle se dit immédiatement d'accord avec une aide fédérale qui permettrait «pour la première fois dans l'histoire nationale, à de jeunes Canadiens talentueux d'accéder [...] à un niveau supérieur d'instruction et d'éducation qui les rendra mieux en mesure de servir leur pays en temps de paix comme en temps de guerre».

Comme il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, le premier ministre Saint-Laurent annonce, le 19 juin 1951, que le gouvernement fédéral versera la somme de 7 millions de dollars en subventions aux universités. La base de calcul pour la répartition sera de 50 cents par habitant. Le gouvernement Duplessis ne peut accepter un tel empiètement sur ses droits. Le premier ministre du Québec l'explique à Saint-Laurent, dans une lettre datée du 17 novembre 1951 :

Nous ne mettons pas en doute la bonne foi du gouvernement fédéral et en particulier le désir que vous exprimez de respecter l'autonomie de la province en matières éducationnelles, mais nous sommes intimement convaincus que ce projet constitue une dangereuse usurpation de pouvoirs, par le fédéral, dans un domaine fondamental, exclusivement réservé aux provinces. À notre avis, les problèmes financiers ne peuvent se régler par des empiètements, même dorés. C'est notre intime conviction que les octrois indiqués dans votre lettre sont contraires à la constitution et n'apportent aucune sécurité à nos universités et à nos collèges classiques. Loin de là, ils seraient une source de dangers énormes à notre autonomie éducationnelle et plutôt de nature à aggraver considérablement la situation. [...] En toute franchise et amicalement, il nous semble incontestable qu'un empiètement dans le domaine de l'enseignement universitaire qui se prolonge dans le champ de l'enseignement secondaire, est un acheminement certain vers une intrusion fatale dans le domaine de l'enseignement élémentaire.

À la fin de novembre, on trouve un terrain d'entente temporaire: les chèques seront envoyés aux destinataires « au nom du comité intergouvernemental Ottawa-Québec ». Mais, avant que le temporaire ne devienne permanent, Duplessis dénonce l'entente intervenue. Il déclare, le 16 février 1953 :

Cette année et à l'avenir, nous n'accepterons pas qu'Ottawa subventionne l'enseignement, domaine qui nous est trop cher. Le nouveau budget d'Ottawa prévoit encore des crédits pour nos universités. Nous ne les accepterons pas. Si Ottawa a trop d'argent, qu'il renonce aux champs de taxation qu'il a enlevés aux provinces. Nous avons besoin de nos sources de revenus et nous allons les réclamer sans fléchir. [...] Le fond du problème demeure toujours le même: récupérer les sources de revenus dont Ottawa s'est emparé abusivement. Si Ottawa peut mettre de côté sept millions pour l'enseignement universitaire, c'est parce qu'il a mis la main sur des sources de revenus auxquelles il n'avait pas droit.

Même si le gouvernement du Québec augmente le montant de ses propres subventions aux universités, ces dernières ne sont pas toutes satisfaites de la situation et considèrent que les sommes qu'elles recevraient du

gouvernement fédéral leur seraient d'une grande utilité. L'Université McGill, jugeant insuffisants les montants qui lui sont versés, augmente le fardeau financier des étudiants!

Une autre enquête

Les problèmes constitutionnels occupent une large place dans la politique québécoise. Les relations entre les gouvernements fédéral et provincial se tendent de plus en plus. On aimerait bien savoir quels sont les vrais droits de l'un et l'autre. Déjà, au mois de novembre 1952, des représentants de la Chambre de commerce de la province de Québec et de l'Union des municipalités recommandent la formation d'une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. Duplessis, conseillé en cela par le juge en chef Thomas Tremblay, saisit l'occasion au vol et, le 21 janvier 1953, il demande à l'Assemblée législative « de permettre la création de cette commission afin qu'à la lumière de ses constatations, nous puissions encore mieux protéger l'autonomie et alerter davantage encore l'opinion publique ainsi que de trouver les moyens d'actions possibles ». Aux yeux de Duplessis, le rapport Tremblay sera la réponse du Québec au rapport Rowell-Sirois qui avait fait l'apologie du fédéralisme centralisateur.

La loi n° 37 créant la commission ne soulève pas l'enthousiasme de l'opposition libérale qui ne voit dans l'opération rien d'autre qu'une diversion. Le 22 janvier, René Hamel, député libéral de la circonscription de Saint-Maurice, formule la demande suivante au premier ministre: « Si, en dépit de toutes les pressions, Ottawa refusait de sortir des champs de taxation qu'il occupe, dit-on sans droit, le gouvernement de la province de Québec irait-il jusqu'au séparatisme pour obtenir justice? » Duplessis répond en rappelant une de ses déclarations antérieures: « J'ai déclaré à une conférence constitutionnelle à Ottawa que, si les autres provinces étaient d'avis que le Québec était un embarras pour le reste du Canada, cette province était prête à se retirer de la Confédération. » Lorsque vient le vote sur la mesure proposée, tous l'appuient. La loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 4, instituant « la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels » est sanctionnée le 12 février 1953.

Le préambule de la nouvelle loi reconnaît que la confédération canadienne est un pacte d'honneur « entre les deux grandes races qui ont présidé à sa fondation et dont chacune apporte une précieuse et indispensable contribution au progrès et à la grandeur de la nation ». Plusieurs attendus insistent sur l'empiétement du gouvernement fédéral dans des secteurs réservés aux provinces de par la Constitution. Enfin, le deuxième article précise que la future commission étudiera spécialement:

a) les problèmes de la répartition des impôts entre le pouvoir central, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires; b) les empiétements du pouvoir central dans le domaine de la taxation directe, en particulier, mais sans restreindre la portée de la présente disposition, en matière d'impôt sur le revenu, sur les corporations et sur les successions; c) les répercussions et les conséquences de ces empiétements dans le régime législatif et administratif de la province et dans la vie collective, familiale et individuelle de sa population; d) généralement les problèmes constitutionnels d'ordre législatif et fiscal.

Le 19 février 1953, le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire Duplessis lui-même, nomme les commissaires: Thomas Tremblay, juge en chef de la cour des sessions, qui agira comme président; Esdras Minville, directeur de l'École des hautes études commerciales et doyen de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal; Honoré Parent, avocat; le jésuite Richard Arès, directeur-adjoint de l'Institut populaire et rédacteur à la revue *Relations*; John P. Rowat, président du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et président de la commission scolaire protestante de l'agglomération de Montréal, et Paul-Henri Guimont, secrétaire de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Le travail des commissaires dépasse peut-être les espérances du premier ministre Duplessis. « La Commission, lit-on dans le rapport des commissaires, a commencé ses séances publiques le 3 novembre 1953 et elle les a poursuivies sans interruption jusqu'au 23 juin 1954. Deux cent cinquante-trois mémoires et 39 résolutions de corporations municipales ou de comtés ont été déposés, dont quelques-uns à huis clos. »

Dans quelques mémoires, il est question de l'établissement d'un impôt provincial. Sitôt dit, sitôt fait. Le 14 janvier 1954, le ministre provincial des Finances, Onésime Gagnon, présente un projet de loi établissant un impôt « de moins de 15 pour cent de l'impôt sur le revenu fédéral ». Les attendus contiennent quelques « pointes » à l'égard du gouvernement fédéral: « Attendu que la constitution reconnaît au gouvernement provincial la priorité en matière de taxation directe; attendu que la province désire coopérer avec l'autorité fédérale pour établir un régime fiscal juste, approprié et conforme à l'esprit et à la lettre du pacte confédératif; attendu que, dans cet esprit de coopération, la province, depuis 1946, ne s'est pas prévalu de ses droits en matière d'impôt sur le revenu. » Le gouvernement du Québec compte recueillir ainsi annuellement la somme de 22 à 25 millions de dollars. La mesure proposée est rétroactive au 1^{er} janvier 1954.

L'annonce d'une telle mesure soulève une foule de réactions diverses. Louis Even, directeur du journal créditiste *Vers Demain*, fait parvenir un

télégramme à Duplessis: « La population tout entière est indignée du projet d'un impôt provincial sur le revenu quand le pouvoir d'achat des individus est déjà insuffisant et que l'accumulation des produits jette des milliers d'ouvriers dans le chômage. C'est là une soumission abjecte à un système financier en contradiction avec le réel. C'est le temps de distribuer des dividendes et non de prélever des taxes. Établissez donc le Crédit Social qui nous débarrasserait de cet esclavage financier. » D'un autre côté, la Chambre de commerce de Montréal se dit d'accord avec le principe d'impôt provincial, mais elle attend l'annonce des modalités pour prendre une position plus précise. Les grandes centrales syndicales manifestent leur étonnement en constatant que le gouvernement Duplessis n'attend pas la déposition du rapport de la commission Tremblay pour adopter des mesures touchant les sujets à l'étude devant ladite commission.

L'ouvrier de la province de Québec qui gagne moins que celui de la province d'Ontario, fait remarquer Roméo Mathieu, le secrétaire de la Fédération des unions industrielles du Québec, paye déjà plus de taxes que celui de la province voisine. On veut maintenant lui ajouter un nouveau fardeau. Le père de famille salarié dont les enfants sont généralement plus nombreux dans le Québec que dans l'Ontario en souffrira le plus. Et pourtant, le coût de la vie est plus élevé dans notre province que dans l'Ontario.

La Loi sur l'impôt provincial est adoptée en troisième lecture par l'Assemblée législative, le 24 février 1954. La totalité des députés de l'Union nationale ont voté pour, alors que tous les libéraux se sont prononcés contre. Les problèmes fiscaux ne sont pas réglés pour autant, vu que le gouvernement d'Ottawa ne veut pas autoriser une déduction de 15 pour cent de l'impôt que les Québécois versent au fédéral. Le ministre du Nord canadien et des ressources nationales, Jean Lesage, se prononce contre la demande québécoise, niant la théorie du droit prioritaire des provinces. Il demande pourquoi d'autres provinces ne feraient pas des demandes identiques à celle du Québec. « Conséquence ultime et franchement ridicule, conclut-il, le gouvernement fédéral n'a plus les sources de taxation que lui accorde la constitution. »

« ...comme les autres... »

La province de Québec fait de plus en plus cavalier seul et son allié de quelques combats, l'Ontario, a déjà signé une entente avec Ottawa au sujet du partage des impôts. Le premier ministre du Canada aimerait bien mettre au pas la province récalcitrante. Le 9 septembre 1954, Louis Saint-Laurent participe à un déjeuner offert par la Cunard, sur le *Saxonia*, qui vient de

jeter ses amarres au port de Montréal, au terme de son voyage inaugural. Dans son discours, il se lance dans une attaque contre le gouvernement du Québec: « À mesure que le Canada se développe croît aussi l'influence du gouvernement fédéral dans les affaires mondiales et dans les affaires intérieures. Il est possible que cela produise quelque effet sur les politiciens provinciaux, mais leur aversion ne pourra pas empêcher le pays de continuer à se développer, et pas davantage cette influence de s'accroître. [...] Les politiciens de la province de Québec ne pourront arrêter ni le développement du Canada ni l'expansion de l'influence du gouvernement fédéral. » Selon Saint-Laurent, il n'y a que deux exceptions aux réjouissances générales que soulève le développement du Canada. On les trouve « l'une derrière le Rideau de fer, l'autre dans la province de Québec ».

Le chef du parti libéral du Canada revient à la charge, à Québec, le 18 septembre. « On dit que la province de Québec n'est pas une province comme les autres. Je ne partage pas cette opinion, je crois que la province de Québec peut être une province comme les autres. [...] Aussi longtemps que j'y serai, le gouvernement fédéral ne reconnaîtra pas que les provinces sont plus importantes que l'ensemble du pays. » Et il lance l'avertissement suivant: « Si la population trouve que c'est une mauvaise politique, elle votera contre nous et elle mettra d'autres hommes à notre place, mais elle saura à quoi s'en tenir. »

Les propos de Saint-Laurent déplaisent à tous ceux qui croient que justement le Québec n'est pas une province comme les autres! Duplessis, lors de l'inauguration du pont de Valleyfield le 26 septembre 1954, relève le gant:

Jamais un politicien anglais n'a osé affirmer que le Québec n'était pas différent du reste du Canada. Et il a fallu un compatriote pour le dire! Les paroles de M. Saint-Laurent sont une invitation à l'assimilation. [...] Nous sommes prêts à négocier, en dépit des insultes, pour trouver une solution qui respecte les droits de la province. Mais nous n'accepterons pas les ententes fiscales actuellement proposées par le gouvernement fédéral. [...] Coopération toujours, coopération d'égal à égal, coopération dans le respect des droits de chacun, coopération qui n'est pas une rue à sens unique. Affiliation: jamais. Abdication des droits fondamentaux: jamais. Substitution de subsides fédéraux aux pouvoirs essentiels de taxation: jamais, jamais. Contrôle direct ou indirect d'Ottawa sur nos écoles: jamais. Sur nos universités: jamais. Sur notre enseignement secondaire: jamais!

La guerre entre les deux premiers ministres est bien plus dans les paroles que dans les gestes, puisque Saint-Laurent et Duplessis sont d'accord pour se rencontrer en tête-à-tête à l'hôtel Windsor, à Montréal, dans l'espoir de trouver une solution aux problèmes fiscaux. Le 5 octobre, les deux hommes se retrouvent seuls dans une des suites de l'hôtel.

Après une heure de conversation, raconte Dale C. Thomson, ils convinrent qu'il fallait maintenir l'impôt provincial sur le revenu personnel et que les contribuables québécois devaient bénéficier d'une réduction de 10 pour cent sur l'impôt fédéral. Comme il n'était pas commode, pour le public, de faire deux paiements distincts, Ottawa percevrait la totalité et, par la suite, rembourserait à la province la part qui lui revenait. En retour, Duplessis convint d'amender le texte qui affirmait le principe de la priorité provinciale en matière d'impôt direct.

Peu après le début de la troisième session de la vingt-quatrième Législature, soit le 21 novembre 1954, Duplessis propose de remplacer, dans la loi créant l'impôt provincial, les mots: « Attendu que la constitution reconnaît au gouvernement provincial la priorité en matière de taxation directe », par ceux-ci jugés plus convenables par Ottawa: « Attendu que la constitution canadienne reconnaît aux provinces des droits certains en matière de taxation directe ».

Deux conférences fédérales-provinciales sur la fiscalité se tiennent en 1955. Le Québec y participe en manifestant beaucoup de bonne volonté. Le 3 octobre, Duplessis fait une profession de foi dans le fédéralisme, puis il précise les revendications de sa province: « Seul le fédéralisme peut garantir l'harmonie nationale et faire du Canada une nation grande et forte. » Le premier ministre énumère ensuite les trois objectifs essentiels visés par son gouvernement:

- 1.— clarification et délimitation précise des pouvoirs de taxation du fédéral et des provinces, suivant l'esprit et la lettre de la constitution canadienne, c'est-à-dire en tenant compte du passé, du présent et de l'avenir;
- 2.— simplification de l'impôt public de manière à en diminuer le coût et à en faciliter la perception;
- 3.— collaboration de tous les pouvoirs publics pour en arriver à la modération dans le domaine de l'impôt, afin d'alléger en autant que possible le fardeau du contribuable.

Faisant preuve aussi de bonne volonté, le gouvernement fédéral, par la bouche de son premier ministre, se dit prêt à participer à la création d'un comité permanent de la conférence fédérale-provinciale. De plus, il serait d'accord, selon certaines modalités à préciser, pour remettre aux provinces l'impôt direct.

Une entente intervient enfin entre Ottawa et le Québec. Duplessis l'annonce le 24 février 1956, quelques mois avant les élections générales. La nouvelle formule de partage des revenus permettra à la province de recevoir annuellement la somme de 44 000 000 \$, ce qui, selon Duplessis, ne représente « qu'une partie de notre argent ».

Où est le rapport?

La commission Tremblay a terminé l'étude des mémoires sur les problèmes constitutionnels et elle remet son rapport au premier ministre Duplessis le 15 février 1956. Les grandes lignes du rapport sont rendues publiques le 6 avril, lors d'une conférence de presse. Les commissaires recommandent un retour à un vrai fédéralisme.

Il s'agit cette fois, écrivent-ils, d'une option sur la forme de l'État: l'État canadien serait-il désormais franchement unitaire, franchement fédéraliste ou continuera-t-il de pratiquer le fédéralisme boiteux, inconscient, comportant tous les inconvénients et aucun des avantages du fédéralisme authentique, dans lequel les pratiques constitutionnelles en cours menacent de s'enliser. Dans un pays comme le Canada, cette option est la clé du fonctionnement de l'État et de l'harmonie des relations entre les différentes parties de la population et du pays. Or, pas de fédéralisme sans autonomie des parties constituantes de l'État et pas de souveraineté des divers gouvernements sans autonomie fiscale et financière.

Au terme de leur étude, les commissaires suggèrent une nouvelle répartition de l'assiette fiscale :

Au gouvernement fédéral (outre les impôts indirects), les impôts à incidence économique dont la pratique au palier des régions ou des localités tend à susciter des frontières à l'intérieur du pays: taxe de vente, taxe sur les divertissements et les spectacles, sur l'essence, le tabac, les transferts de valeurs mobilières, etc. Aux gouvernements provinciaux (outre la taxe foncière dévolue aux municipalités, les licences et permis, les redevances sur les ressources naturelles, les profits des entreprises étatisées), les impôts sur les revenus des particuliers et des compagnies et l'impôt sur les successions.

Face au gouvernement fédéral qui occupe de plus en plus le secteur social et qui a un projet d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation, les commissaires tranchent dans le vif et se prononcent nettement en faveur des provinces :

Surtout, le texte originel de la Constitution réserve aux provinces tout le domaine dit aujourd'hui de la sécurité sociale: aide aux vétérans, allocations familiales, pensions aux vieillards, assurance-chômage, etc. Du point de vue des fins supérieures du fédéralisme canadien, il est nécessaire qu'il en soit ainsi. Si les provinces disposent des ressources suffisantes — et ce serait le cas si le réaménagement fiscal proposé ici était réalisé — rien ne s'oppose à ce qu'elles assument en cette matière leur pleine responsabilité. Pour la province de Québec, étant donné son rôle propre dans la

Confédération canadienne, le plein exercice de sa juridiction en matière sociale est d'importance capitale.

Sur la question culturelle, le rapport Tremblay affirme que la culture est du ressort des provinces. « Si la culture française, disent-ils, doit survivre au Canada, la province de Québec doit se considérer comme le foyer de tous les Canadiens français et aider les minorités françaises des autres provinces. » Une telle affirmation contraste avec les prises de position de la Fédération des femmes protestantes du Canada selon laquelle « l'usage de la langue française est illégal en dehors du Québec et une violation de la Constitution ». Une telle déclaration est faite le 4 octobre 1956 par Catherine E. Grace, présidente de la section d'Ottawa de la fédération. Elle fait suite au projet de la ville d'Ottawa d'installer des affiches de circulation bilingues. Heureusement, tous les anglophones du Canada ne partagent pas les idées de la Fédération des femmes protestantes du Canada !

Chemin faisant, la commission Tremblay a largement débordé son mandat et investigué tous les domaines de la vie québécoise. Elle offre une nouvelle représentation d'ensemble de la société québécoise, elle suggère de nouvelles attitudes et recommande de s'engager dans la voie de la modernisation des structures politiques — en d'autres mots, la mise sur pied d'un État qui serait un levier — pour que le Québec puisse entrer de plain-pied dans la modernité et bénéficier des bienfaits de l'État-providence. Un peu effrayé par l'ampleur des réformes que la commission Tremblay propose, Duplessis met son rapport sous le boisseau. Néanmoins, les idées qu'elle a émises circulent et deviennent la référence obligée qui va inspirer les réformateurs sociaux et politiques.



L'impact de la télévision se fait sentir dès son apparition dans les années 1950.

LE DERNIER TERME

1956-1960



LA DÉCENNIE 1950-1960 est importante dans l'histoire sociale et culturelle des francophones du Québec. Ces derniers évoluent plus rapidement que le gouvernement qui les dirige, de sorte que la distorsion entre «les autorités» et une partie de la population s'accroît. L'historien britannique Arnold Toynbee affirme, dans le numéro de mars 1949 de la revue *The World Review*: «J'ai l'idée que le peuple de l'avenir dans les Amériques pourrait bien être les Canadiens français. [...] Si l'humanité est destinée à connaître enfin des jours heureux, alors je prédirais qu'il y a un avenir dans l'Ancien Monde pour les Chinois, et dans l'Amérique du Nord pour les Canadiens. Quoi qu'il arrive, je ne crains pas d'affirmer que ces Canadiens de langue française seront là pour vivre les dernières heures de l'humanité dans l'Amérique du Nord.»

Toynbee prophétise juste au moment où, au Québec, débute une certaine remise en question de la «civilisation canadienne-française». Une petite revue trimestrielle commence à paraître en juin 1950. L'équipe régulière de *Cité libre* comprend Maurice Blain, Réginald Boisvert, Guy Cormier, Jean-Paul Geoffroy, Pierre Juneau, Gérard Pelletier, Roger Rolland et Pierre Elliott Trudeau. Dès le deuxième numéro de la revue, dont le tirage est assez restreint, Rolland dénonce l'esprit qui règne dans les maisons d'enseignement du Québec: «Le catholicisme y est, non pas proposé, non pas enseigné, mais imposé, infligé, asséné. Dieu, cet être tout amour dont on ne saurait s'approcher que dans la liberté de son cœur, est injecté comme un sérum. *Meurs ou crois*: voilà bien où nous en sommes encore. Et celui qui devant le mystère divin hésite quelque peu, tremble, réfléchit, est déclaré coupable de connivence avec Satan.»

Rapidement, *Cité libre* devient « un cas ». Pour André Laurendeau, « ce qu'elle apporte de nouveau, c'est un commencement de libération : j'entends le passage, pour certaines idées, du monde clandestin au plein jour ». Le jésuite Marie-Joseph d'Anjou, de la revue *Relations*, oscille entre l'espoir et la crainte : « Face aux attitudes affichées par certains membres de l'équipe de *Cité libre*, les clercs [...] auraient tort de hausser négligemment les épaules comme s'il n'y avait pas là matière à réflexion, voire occasion de progrès. Au surplus, les commentaires libres une fois exprimés, il serait injuste de refuser sa sympathie et même son attention à des esprits sincères, mais aigris faute d'avoir été touchés, au moment propice, par l'influence d'une paternité (de l'esprit comme de la chair) vraiment adulte et désintéressée. »

Au-delà de la critique du système se pose la question de la participation active des moins de 40 ans à la vie politique de la nation. Claude Ryan se demande, dans *L'action nationale* de 1951 : « Ferons-nous de la politique ? » Pour lui, « en dehors et au-dessus de la politique, il importe de bâtir, en partant du peuple, un réseau d'institutions qui protégeront l'âme populaire contre l'invasion du matérialisme et les intrusions de la politique ». Il faut, en conséquence, mettre sur pied des mouvements apostoliques « qui rajeuniront notre foi et la libéreront de son complexe de défense pour en faire une foi vive et rayonnante ». Il faut développer les mouvements coopératifs, il faut intensifier l'organisation syndicale, il faut réformer le système d'enseignement.

De plus en plus de personnes observent le besoin de changements au Québec. Les solutions suggérées s'opposent souvent : d'un nouveau nationalisme à une nouvelle conception de la liberté ; de l'établissement d'une saine démocratie à un plus grand respect de l'autorité, tout y passe. Certains crient à la mort de la survivance et à la naissance d'une nation adulte. « Nous végétons dans une grise et monotone survie », écrit François Hertel, un ancien jésuite qui vit en France. En éditorial, dans son numéro d'avril 1952, *L'action nationale* répond : « Assez de *survivance*. Assez de sentimentalisme, de verbalisme impénitent. La nation n'est pas une momie mais une entité vivante. La fidélité n'est pas léthargie mais foi qui conduit à l'action. Nous avons trop longtemps dormi. À moins d'un réveil immédiat, les plus émouvantes évocations historiques ne pourront empêcher qu'un jour la nation ait *survécu*. Nous sommes comptables du destin de la nation. Et les prochaines années décideront de sa présence au monde. »

Gérard Pelletier, dans *Cité libre* de juin-juillet 1952, se demande si le Québec traverse une crise de liberté ou d'autorité :

Nous sommes, en politique, au plus critique d'une crise de liberté aiguë. Si aiguë même que l'élection prochaine, quelle qu'en soit l'issue, n'offre

aucune chance de solution. L'avènement du parti libéral ne changerait que peu de choses à l'emprise du capital sur les organismes du gouvernement. M. Duplessis est un symbole bien plus qu'une force. Mais en tant que symbole d'oppression, de corruption et de mépris de la justice, ne croyez-vous pas qu'il mérite d'être dénoncé? Victime d'une crise de l'autorité, M. Duplessis, ou danger grave pour la liberté, y compris celle des hommes d'Église? [...] Nous savons que l'Église n'a que faire d'une autorité qui n'est pas la sienne et nous savons aussi que des entrepreneurs de politique lui confient volontiers, quand son prestige est haut, les questions épineuses qu'ils n'ont pas le courage de trancher eux-mêmes. Nous sommes inquiets, parce que l'Église, au Canada français, se trouve en permanence aventurée sur cette frontière dangereuse du spirituel et du temporel. Et nous sommes inquiets, non pas en premier lieu de notre fief temporel où les clercs nous disputent l'autorité, mais des dangers qu'y court notre Mère-Église par la suite de leurs empiètements.

Plutôt que de parler d'une crise d'anticléricalisme au Québec, comme le font quelques clercs et des personnes en place, d'autres préfèrent voir dans l'évolution de la situation une remise en question et surtout l'exposé d'un problème réel: celui de la place de l'Église dans la vie québécoise. «Envahissement du temporel, oppression de la liberté, inadaptation du ministère», tels sont, d'après Richard Arès, les «griefs principaux formulés contre le clergé par cette jeune équipe» (de *Cité libre*).

Plusieurs de ceux qui forment l'opposition idéologique au «système en place» se retrouvent au sein d'un nouvel organisme fondé en mai 1953, l'Institut canadien des Affaires publiques. Le groupement organise des rencontres, des sessions d'études et de conférences où se discutent les grands problèmes de l'heure. Ainsi, le 2 octobre 1954, l'Institut tient une session à Sainte-Marguerite. Pierre Elliott Trudeau, dans sa communication, se demande: «La démocratie est-elle viable au Canada français?» Sa réponse ne traduit pas l'espoir:

Ainsi condamnés par la conjoncture intellectuelle, économique et sociale, à n'être que les valets et les subalternes de l'étranger, nous aurions pu au moins aspirer à conserver précieusement une dignité d'hommes libres — et éventuellement à changer cette conjoncture — en exerçant notre autorité dans le seul domaine où, en tant que peuple, nous pouvions encore être les maîtres: la politique. Mais nous avons préféré aliéner ce qui nous restait de souveraineté dans des conceptions serviles et superstitieuses de l'ordre social; de sorte que notre peu d'ardeur à éliminer les obstacles à la démocratie au Québec fut en même temps responsable de ce que nous nous retrouvons aujourd'hui, de quelque côté qu'on y regarde, face à face avec une destinée tragiquement dépourvue de grandeur. Est-il

encore possible d'abattre ces obstacles? Il faudrait pour cela retrouver l'audace des évangélistes, des explorateurs, des coureurs de bois, et être prêts comme eux à risquer le tout pour le tout. Car, au rythme où s'effondrent les civilisations de nos jours, le temps qui nous reste est court.

Une nouvelle crise

La démocratie québécoise sera mise à l'épreuve lors des élections générales provinciales du 20 juin 1956. Autonomie et réalisations seront les deux thèmes principaux de Duplessis et des autres candidats de l'Union nationale. Robert Rumilly, qui de plus en plus joue le rôle de chantre de l'Union nationale, publie coup sur coup, «à frais d'auteur», deux ouvrages: *Quinze ans de réalisations; les faits parlent*, où il énumère toutes les réalisations du gouvernement Duplessis, et *L'infiltration gauchiste au Canada français*, où il regroupe sous l'étiquette de gauchistes et de sympathisants communistes tous ceux qui s'opposent au «chef». Dans *Le Devoir* du 29 mai, François-Albert Angers recommande un vote pour l'Union nationale comme étant celui du moindre mal: «Changer de gouvernement dans cet état, sans des garanties formelles que les postulants au pouvoir poursuivront une politique résolument autonomiste, ou au moins aussi autonomiste que le gouvernement actuel serait à mon sens la plus inconséquente des imprudences.»

Georges-Émile Lapalme, chef du parti libéral, souhaite un regroupement de toutes les forces de l'opposition pour déloger Duplessis. Le 5 novembre 1955, il avait déclaré lors d'un banquet à Montréal: «Il faudrait que toutes les forces d'opposition — libéraux, indépendants, nationalistes, créditistes — se donnent franchement la main pour abattre l'ennemi commun: l'Union nationale.» Une entente intervient avec les créditistes. Le journaliste Marcel Huguet résume ainsi les conditions posées: «L'Union des électeurs ne présentera pas de candidats, mais les créditistes vont appuyer massivement les libéraux, à la condition que ceux-ci fassent de la doctrine du Crédit social le thème majeur de la prochaine campagne électorale prévue pour 1956 et s'engageant officiellement à en appliquer le principe une fois au pouvoir.» Pourtant, la doctrine créditiste transpire peu dans le programme électoral du parti libéral qui promet la création d'un ministère des Richesses naturelles, l'assainissement des relations avec le gouvernement fédéral, l'abolition de la double imposition, le rétablissement de la gratuité scolaire et de la gratuité des livres de classe, l'octroi du droit d'affiliation et de sécurité syndicale, l'adoption d'une politique d'octrois statutaires aux institutions scolaires, hospitalières et municipales et la publication d'un journal des débats.

Deux autres formations s'apprêtent à participer à la lutte électorale: la section du Québec du CCF, devenue à la fin du mois d'août 1955 le Parti social démocratique, dirigé par Thérèse Casgrain, et le Parti ouvrier-progressiste de Guy Caron.

La mise en candidature, le 6 juin, met en lice 278 candidats, soit 93 de l'Union nationale, 91 du Parti libéral, 33 du Parti ouvrier-progressiste, 26 du Parti socialiste-démocrate, 15 indépendants-unionistes, 8 libéraux indépendants, 2 nationalistes indépendants et 10 indépendants.

La campagne électorale est très animée. Les syndicalistes ne cachent pas leur opposition à l'Union nationale. Ils lui reprochent surtout l'adoption des «bills 19 et 20», le premier permettant «à la Commission des relations ouvrières de refuser un certificat de reconnaissance syndicale aux unions infestées de communisme — aux unions tolérant des adhérents du parti communiste parmi leurs organisateurs ou leurs dignitaires»; le second entraînant «la décertification des syndicats qui recourent à la grève dans les services publics».

Avec les orateurs de l'Union nationale, le communisme et ses périls sont servis à toutes les sauces. Duplessis parle des «œufs polonais», une nouvelle menace communiste! L'affaire est simple: une compagnie mont-réalaise avait importé, illégalement dit-on, 10 000 caisses d'œufs de la Pologne pour le décoquillage et l'Union nationale avait parlé d'une invasion communiste, comme si ces œufs présentaient un nouveau péril d'une pénétration d'une idéologie dangereuse!

Le 20 juin, jour de votation, est marqué en quelques endroits par des actes de violence. À Montréal, des boîtes de scrutin sont volées et de nombreuses arrestations pour personification sont effectuées. Les sept femmes qui briguaient le suffrage perdent leur dépôt, c'est-à-dire qu'elles ne récoltent même pas le nombre de votes minimum indiqué par la loi pour que leur dépôt leur soit remis. L'Union nationale, avec 52 pour cent du suffrage exprimé, remporte 77,4 pour cent des sièges, soit 72 sur un total de 93. Les libéraux, avec 44,5 pour cent du vote, n'obtiennent que 21,5 pour cent des sièges, soit 20. Selon les historiens Jean Hamelin et André Garon, trois facteurs expliquent l'échec du parti libéral:

1) l'alliance avec les créditistes qui a semé la confusion parmi l'électorat et qui a donné lieu à des scènes assez loufoques où des libéraux troquaient leurs bérets phrygiens contre le béret blanc; 2) les candidatures indépendantes de [René] Chaloult et de [Pierre] Laporte qui furent interprétées, en certains milieux, comme une expression de non-confiance à l'égard du parti libéral; 3) l'attitude équivoque des libéraux à l'égard de la politique centralisatrice d'Ottawa qui permet à Duplessis de s'afficher une fois de plus comme le seul intermédiaire valable entre Québec et Ottawa, et de

reléguer dans l'ombre des discussions des problèmes économiques et sociaux. L'impuissance des libéraux à incarner les aspirations nationalistes du Québec avait, une fois de plus, fait le jeu de l'Union nationale : appelé à choisir entre une politique sociale et une politique nationale, le Québec avait opté pour la seconde.

À quand le grand ménage ?

Pour plusieurs, la campagne électorale et les élections de 1956 avaient mis à jour le « patronage » exercé et encouragé par le parti de l'Union nationale. Selon l'historien Herbert F. Quinn, le patronage opérait alors à deux niveaux différents :

L'un au niveau de l'individu, l'autre au niveau collectif — c'est-à-dire que le parti tentait de se gagner le support non seulement d'individus, mais aussi d'ensembles communautaires, de districts scolaires, et d'organisations et institutions religieuses. Face au premier groupe, l'objectif était de s'assurer l'appui de ces individus clés dans chaque communauté dont les activités et les intérêts leur ont conféré un certain prestige et de l'influence ou dont les occupations sont telles qu'elles les mettent quotidiennement en contact avec de nombreuses personnes. Ce groupe comprenait les médecins, les avocats, les notaires, les dirigeants syndicaux, les vendeurs, les marchands, les maires et les conseillers municipaux, les commissaires d'école et les directeurs des sociétés coopératives, de syndicats agricoles et d'associations patriotiques. Ces gens comptaient beaucoup pour l'Union nationale parce que leur soutien actif pouvait entraîner l'appui de blocs de voteurs.

Deux théologiens du diocèse de Québec, l'abbé Gérard Dion, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval à Québec et aumônier diocésain des Associations syndicales-patronales de Québec, et l'abbé Louis O'Neill, professeur au Séminaire de Québec, rédigent à l'intention des lecteurs de la publication *Ad usum sacerdotum*, destinée à l'usage exclusif des membres du clergé catholique, un mémoire dénonçant l'immoralité politique. Le quotidien *Le Devoir* obtient copie du texte et le publie dans son édition du 7 août 1956 et en reproduit à nouveau le texte une semaine plus tard. Le Comité de moralité publique de la Ligue d'action civique de Montréal en fait tirer une centaine de milliers de copies qui sont vendues à travers le Canada.

Le texte de Dion-O'Neill fait l'objet de multiples commentaires et pour cause ! « Le déferlement de bêtise et l'immoralité dont le Québec vient d'être témoin, écrivent-ils, ne peuvent laisser indifférent aucun catholique lucide. Jamais peut-être ne s'est manifestée aussi clairement la crise religieuse qui

existe chez nous. Jamais nous fut fournie une preuve aussi évidente du travail de déchristianisation qui s'opère dans les masses populaires.» Les signataires du texte dénoncent l'utilisation des mythes lors de la campagne électorale : «Le communisme tel que présenté aux masses de Québec est un mythe. La réalité communiste n'est pas ce que recouvre l'image que s'en font les gens. On a vu le thème de l'anticommunisme utilisé, et cela à peu près dans les mêmes termes, par des religieux de bon renom, des fascistes reconnus, de pitoyables cabotins et d'authentiques voyous.»

Que dire alors de l'achat des votes !

On nous a rapporté, affirment les abbés Dion et O'Neill, plusieurs cas où non seulement les électeurs n'ont pas résisté à l'offre de vendre leur vote mais où ils ont offert eux-mêmes spontanément leur suffrage pour de l'argent ou de généreux cadeaux. C'est ainsi que l'on a payé : réparation de toitures, comptes d'hôpital, accouchements, que l'on a fait promesses de contrats généreux, etc. — Sans compter la parade des frigidaires et des appareils de télévision. [...] Le plus curieux, c'est que la plupart de ces gens vont continuer de dire le chapelet en famille, surveiller la modestie chez les enfants, dénoncer les fallacieux procédés des Témoins de Jéhovah. Ils ne s'accusent à peu près jamais de manquer à la vertu de justice.

Pour les signataires de l'article, le clergé catholique ne récolte que ce qu'il a semé : «Notre prédication morale, nos campagnes de moralité ont surtout insisté sur la luxure, l'intempérance et le blasphème», ce que certains prédicateurs ont appelé «les péchés secs, les péchés mouillés et les péchés poilus». Il devient donc plus qu'important de prêcher la moralité sociale.

Les déclarations et accusations de Dion et O'Neill sont reproduites dans les grands quotidiens anglophones, comme le *Globe and Mail* et le *Telegram* de Toronto. Le cardinal Paul-Émile Léger considère que la publication du texte des deux abbés et les réactions qu'il a suscitées présentent plus de désavantages que d'avantages. À l'avocat Anatole Vanier, qui a œuvré pendant plusieurs décennies dans les mouvements nationalistes et qui ne cache pas son inquiétude devant la tournure des événements, Léger répond, le 16 août : «Je partage vos inquiétudes concernant la campagne entreprise par l'équipe du journal *Le Devoir* et l'éditorial de samedi n'est pas plus rassurant. Ces attitudes semblent être inspirées par un orgueil subtil, et je crains que le résultat atteint ne soit au détriment de la foi.»

Beaucoup de volonté

Parmi ceux que Rumilly appelle la gauche, il y en a certains qui cherchent à mettre sur pied une formation politique dont la tâche principale serait la

restauration de la démocratie au Québec. Le 8 septembre 1956, une centaine de personnes se réunissent pour mettre sur pied le Rassemblement, un organisme « d'éducation et d'actions démocratiques ». Pierre Dansereau, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, est élu président. Parmi les membres actifs, nous retrouvons André Laurendeau, Pierre Elliott Trudeau, Gérard Pelletier, Jacques Hébert, Jean-Paul Lefebvre, Arthur Tremblay, Amédée Daigle et Guy Hamel. Le mouvement aura peu d'influence et se contentera surtout de prises de position théoriques: « Le Rassemblement est un mouvement d'éducation et d'action démocratique dont l'intention première est de fournir au peuple du Québec le milieu et les instruments nécessaires à l'acquisition d'une solide formation politique. » Dans la déclaration de principe, il est question des systèmes économique, social, éducatif, culturel, national et international. « La fonction du fédéralisme, dit-on, est précisément de concilier la plus grande décentralisation possible avec l'unité d'action qui est nécessaire à la juste gouverne et à la prospérité de tout le pays. La loi fondamentale du fédéralisme est la collaboration des diverses unités politiques entre elles. »

Dans un de ses éditoriaux du mois de novembre 1956, la revue *Relations* considère la fondation du Rassemblement comme un « geste en soi légitime et même louable ». Et l'auteur ajoute: « Dans notre vie politique, la fondation du Rassemblement apparaît comme le signe d'une réaction démocratique normale; si ce mouvement devait échouer dans sa campagne d'éducation et d'assainissement, l'œuvre à accomplir est tellement importante et urgente qu'il faudrait que d'autres se lèvent pour la reprendre et la mener à bon terme. »

En 1958, il est question que Jean Drapeau se lance sur la scène provinciale. Le but visé par celui qui fut maire de Montréal de 1954 à 1957 et par la Ligue d'Action civique est l'instauration d'une saine démocratie dans le Québec. Le 18 août, « sous l'égide de la Ligue d'Action civique et de son président honoraire, 47 citoyens éminents venus de toutes les régions de la province et de tous les milieux sociaux, ont décidé d'étendre à l'ensemble du Québec un effort de renouveau politique, de restauration démocratique et d'honnêteté administrative ». Dans une déclaration lue à la télévision de Radio-Canada, Jean Drapeau ajoute:

Alarmés par la détérioration continue de l'État provincial et conscients d'un réveil significatif de l'opinion publique dans la province, ils reconnaissent l'urgence d'une entreprise de rénovation dans tous les domaines; constatant d'autre part l'impuissance des formations politiques traditionnelles à offrir un programme à la mesure des besoins actuels, ils envisagent la possibilité de former un nouveau mouvement politique, dont l'objectif sera de doter la province de Québec d'un régime de libération sociale, de

progrès économique et d'expansion culturelle. Aussi, ils invitent tous les citoyens à se grouper dans les cadres de la Ligue d'action civique, qui étend son action à toute la province, en vue de hâter l'application démocratique d'une doctrine de salut public.

Le projet n'a pas de suites concrètes. Il y a donc place pour un nouveau mouvement d'unification des forces de l'opposition. Dans le numéro du mois d'octobre 1958 de la revue *Cité libre*, Pierre Elliott Trudeau lance un manifeste démocratique. Selon l'auteur, la province de Québec a quasi perdu la notion même de démocratie et aucune formation politique actuelle ne peut la remettre sur « le bon chemin » :

Les premiers ministres québécois sont devenus des épiphénomènes. De même que des *draveurs* habiles s'équilibrent sur des billots flottants, mais ne modifient en rien la direction ou la force du courant, ainsi par l'astuce ou le sens de l'organisation, nos politiciens utilisent les passions et les énergies régnantes pour se maintenir personnellement au pouvoir, mais ce ne sont pas eux qui fixent le cours politique de nos existences. Depuis l'épuisement du nationalisme, et en attendant l'instauration d'une foi démocratique, il n'existe plus au sens fort d'État civil au niveau provincial. Deux forces surtout commandent à nos destinées : le capitalisme international et le cléricisme québécois. Elles ne composent pas avec un État qui représenterait le bien commun temporel ; elles composent entre elles, et il ne reste plus à l'État qu'à sanctionner leur *modus vivendi*.

Il y a donc un vide qu'aucune formation politique et aucun groupe ne peuvent actuellement combler au Québec. L'important devient donc de regrouper les hommes qui croient réellement à la démocratie, mais malheureusement, ils sont peu nombreux :

L'immoralisme électoral et civique des Canadiens français, leur penchant pour l'autoritarisme, les thèses antidémocratiques qu'ils apprennent au collège, les structures non adultes où ils se débattent à l'université, le peu de place qu'ils occupent comme laïcs dans l'Église québécoise, les cadres sociaux étroits où ils vivent dans les campagnes, les positions subalternes qu'ils occupent dans les structures autoritaires du capitalisme, leur crainte de recourir à l'État qui pourtant seul pourrait donner à la collectivité les moyens de sortir de son marasme, le peu de cas qu'ils font (dans l'ensemble) des atteintes à la liberté de parole, de presse et d'association, tout cela constitue autant de caractéristiques d'un peuple qui n'a pas encore appris à se gouverner lui-même, d'un peuple où la démocratie ne peut pas être prise pour acquise.

Trudeau réclame donc l'instauration d'une démocratie libérale :

Démocratie d'abord, voilà qui devrait être le cri de ralliement de toutes les forces réformistes dans la province. [...] Il faut absolument repartir de la donnée suivante : les forces politiques réformistes dans cette province sont trop pauvres pour faire les frais de deux révolutions simultanément : la libérale et la socialiste, sans compter la nationaliste. La conclusion est claire : regroupons les hommes libres autour d'un objectif commun, la démocratie. Comblons le vacuum politique par une pensée minimum, l'idéologie démocratique. Pour atteindre cet objectif et propager cette idéologie — préalables à la reconnaissance de l'État civil —, tendons vers la formation d'un mouvement nouveau : l'union démocratique.

Alors que l'appel de Trudeau pour la formation d'un comité regroupant les forces démocratiques soulève peu d'enthousiasme, le nationalisme trouve un regain de vie au Québec et, en janvier 1957, Raymond Barbeau fonde l'Alliance laurentienne et, deux ans plus tard, Raoul Roy entreprend la publication de *La Revue socialiste* qui vise à promouvoir « l'indépendance absolue et la libération prolétarienne-nationale des Canadiens français ». Pour Roy, l'établissement de structures démocratiques, telles que préconisées par Trudeau, suppose que les Canadiens français ont réglé leur question nationale. Le paragraphe 38 de son manifeste indique clairement son objectif : « Les Canadiens [français], prolétaires ou non, n'ont pas le choix : étant destinés à survivre comme groupe distinct, s'ils veulent progresser librement et dans la dignité — non seulement vivoter — ils doivent se créer progressivement un état souverain. Ils doivent viser à se gouverner, non seulement par l'autonomie, mais aussi à se rendre capables d'obtenir la souveraineté intégrale et, d'étapes en étapes, à obtenir l'indépendance absolue dans un état qui donnera satisfaction aux aspirations sociales et nationales conjuguées. » Raoul Roy, avec sa *Revue socialiste*, connaît un mince rayonnement alors que l'audience de Pierre Elliott Trudeau, avec *Cité libre*, se fait de plus en plus large, mais quand même on est loin du grand tirage que connaissent d'autres revues comme *Relations*.

Et sur la scène fédérale...

Le parti conservateur du Canada doit se choisir un nouveau chef à la suite de la démission de George Drew. Le candidat le plus sérieux est John Diefenbaker, même si bon nombre de conservateurs de la province de Québec s'y opposent. La convention se tient à Ottawa à la mi-décembre 1956. Diefenbaker fait appuyer sa candidature par deux anglophones, ce qui fait dire à Léon Balcer, président de la convention, qu'il « a insulté les Canadiens français ». Le 14 décembre, celui qui a mérité le surnom de « loup solitaire » est élu chef du parti conservateur. Le nouveau leader déclare : « Je

me rends compte que j'ai de la difficulté à prononcer le français : néanmoins, je n'ai jamais trouvé de différence entre les Canadiens du Québec et ceux des autres provinces. Je veux l'appui du Québec. » Les délégués du Québec, pour un bon nombre, quittent le congrès déçus. Ils avaient demandé, écrit l'historien Marc LaTerreur, « que les Canadiens français soient mieux représentés dans le gouvernement central, que les chèques du fédéral soient bilingues, que le Canada ait un drapeau distinctif, que le parti conservateur prône l'autonomie du Canada dans les affaires internationales et s'oppose fermement à l'esprit colonial. Or, dans le programme officiel du parti, il n'y aura ni drapeau distinctif, ni ambassadeur au Vatican, ni chèques bilingues, ni prise de position sur le bilinguisme dans le fonctionnarisme. »

Le 12 avril 1957, le 23^e Parlement du Canada est dissous et des élections générales sont fixées pour le 10 juin. Au moment du déclenchement des élections, les conservateurs ne comptent que quatre députés au Québec. Diefenbaker se laisse convaincre qu'il peut s'emparer du pouvoir sans l'appui du Québec. Heureusement, car la position du parti conservateur au Québec est très précaire. « Au début de 1957, écrit Pierre Sévigny, nous n'avions guère de candidats en vue ; notre programme était vague et formé de quelques vœux sans importance émis au congrès. Nous avons un trésorier, mais pas de caisse, et le parti était divisé en groupuscules éparpillés à travers la province. Le seul trait d'union semblait être une sincère aversion de John Diefenbaker. »

L'Union nationale appuie plus ou moins discrètement les conservateurs et, selon Robert Rumilly, elle verse trois quarts de million de dollars pour leur venir en aide.

Le 10 juin 1957, le gouvernement de Saint-Laurent perd le pouvoir. Les progressistes-conservateurs obtiennent 112 sièges ; les libéraux, 106 ; le CCF, 25, et les créditistes, 19. Au Québec, les libéraux, avec 61,5 pour cent des suffrages, remportent 63 des 75 sièges. Quant aux conservateurs, malgré le fait qu'ils aient obtenu 31 pour cent des votes, ils ne détiennent que 9 sièges, soit plus du double du précédent Parlement. Comme le parti conservateur obtient moins de la moitié des sièges, la question de la transmission des pouvoirs se pose. Saint-Laurent décide quand même de démissionner et le 17 juin, il se rend à cet effet chez le gouverneur général Vincent Massey.

Saint-Laurent accepte plutôt mal la défaite et, pour des raisons de santé, il démissionne de son poste de chef du parti libéral du Canada, le 5 septembre 1957. Lester B. Pearson lui succédera à la mi-janvier 1958. Le premier geste de l'ancien ministre des Affaires extérieures est de demander au premier ministre Diefenbaker de lui remettre les rênes du pouvoir et ce, sans élections !

Seul un retour du parti libéral au pouvoir, déclare-t-il à la Chambre des Communes le 20 janvier, peut permettre le renversement de la situation. Voilà pourquoi je fais présenter un amendement à la motion du premier ministre. Nous n'avons pas l'intention de déclencher une élection si notre motion est acceptée par la majorité des députés. Les temps sont trop difficiles pour que le Canada, qui subit une récession économique, subisse en plus une élection générale. Notre résolution est à l'effet que, si le gouvernement conservateur est défait, nous allons le remplacer immédiatement et, plus tard, consulter le peuple. Nous avons d'excellents motifs pour soutenir nos prétentions à ce sujet, car nous avons autant de raisons que les conservateurs de former le gouvernement.

Le sous-amendement de Pearson est rejeté par 150 voix contre 95. Mais le premier ministre Diefenbaker trouve qu'il est à peu près impossible de tenter de continuer à diriger le gouvernement. Le 1^{er} février 1958, le gouverneur général dissout à nouveau le Parlement et fixe les élections générales au 31 mars. La campagne électorale va donc se dérouler en plein hiver. Trois thèmes principaux sont abordés : les relations fédérales-provinciales, l'unité nationale et les problèmes économiques. Au Québec, les candidats libéraux accolent le nom de Diefenbaker à la conscription et à la haine des Canadiens français. Quant aux conservateurs, ils peuvent compter sur l'appui moral, financier et physique de l'Union nationale. La « machine bleue » s'est mise en branle. Le 26 mars, à Montréal, le chef du parti progressiste-conservateur expose à nouveau sa thèse d'une seule nation et de deux cultures : « Je sais, dit-il, que l'une des deux grandes forces de notre pays est de pouvoir puiser dans les deux grandes cultures du monde moderne : la culture française et la culture anglaise, pour créer un véritable esprit canadien. Lorsque j'analyse les grands événements de notre histoire, je ne vois pas au Canada de majorité et de minorité, mais seulement des partenaires égaux qui sont engagés dans la même entreprise : celle de travailler au progrès et au bien-être de tout le pays. »

Au Québec, ce qui ne s'était pas produit depuis bien longtemps, on sent que les conservateurs ont le vent dans les voiles. Léon Balcer, un des lieutenants francophones de Diefenbaker, annonce, le 8 février, qu'un arrêté ministériel établit la traduction simultanée pour les débats à la Chambre des Communes. Mais aucune promesse touchant les chèques bilingues ou une plus grande présence des francophones dans la fonction publique fédérale.

Le 31 mars 1958, le parti progressiste-conservateur conserve le pouvoir avec une très forte majorité. Il remporte 208 des 265 sièges de la Chambre des Communes. C'est la première fois depuis 1911, sous Laurier, que les Québécois votent aussi fortement pour les conservateurs. Le parti de Diefenbaker récolte 45,8 pour cent du suffrage exprimé, mais cela lui vaut 50

sièges, alors que les libéraux, avec 49,2 pour cent du suffrage, ne décrochent que 25 sièges. L'éditorialiste du *Devoir*, Gérard Filion, parle d'un balayage complet dans l'édition du 1^{er} avril. « Pour les Canadiens français, conclut-il, nous n'avons pas lieu de croire que le nouveau gouvernement soit pire que le précédent; mais il faudra rester sur la brèche pour réclamer certaines mesures qui nous tiennent particulièrement à cœur: le retour à la province de Québec des pouvoirs fiscaux qui lui ont été enlevés, le respect des deux cultures dans toute l'étendue du pays, l'affirmation de la souveraineté du Canada par l'adoption d'emblèmes distinctifs comme le drapeau et l'hymne national. »

Parmi les députés libéraux qui se retrouvent dans l'opposition, il y a celui de la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet, Jean Lesage, qui avait occupé, sous Saint-Laurent, le poste de ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Lesage considère son avenir compromis, du moins pour quelque temps, sur la scène fédérale. Comme des jeunes libéraux demandent depuis plusieurs mois la démission du chef du parti libéral du Québec, Georges-Émile Lapalme, il songe donc à prendre la direction de l'aile québécoise du parti libéral. Le 24 mai 1958, Lapalme annonce qu'il démissionne comme chef du parti libéral du Québec et qu'il ne posera pas sa candidature lors du congrès à la direction du parti fixé à la fin du mois de mai. Il y aura trois candidats en lice: Jean Lesage, René Hamel et Paul Gérin-Lajoie. Le congrès, qui se tient à Québec les 30 et 31 mai, est dominé par la crainte de la formation d'un troisième parti qui serait dirigé par Jean Drapeau et qui rallierait les membres et les sympathisants de la Ligue d'action civique.

Le 31 mai, Lesage est élu chef du parti libéral avec une écrasante majorité. Gérard Filion, dans *Le Devoir* du 2 juin, se demande s'il sera « triomphateur ou croque-mort ».

M. Lesage, fut-il un surhomme, ne sera pas à lui seul une recette magique de succès. Il existe à l'heure présente une profonde volonté de réforme politique et de progrès social dans le Québec. Cette volonté cherche à s'exprimer de quelque façon. M. Lesage peut la canaliser ou la décevoir. Ce n'est pas tellement parce qu'il est un ancien ministre d'Ottawa, parce qu'il a une avenante personne, parce qu'il s'exprime avec une certaine chaleur, qu'il s'imposera. Ce sont là des accessoires. Ce que les Québécois veulent savoir c'est tout simple: fera-t-il ce que M. Duplessis rejette et rejettera-t-il ce que M. Duplessis fait, et réussira-t-il à imposer sa volonté au parti? Si oui, ses chances sont bonnes; sinon, qu'il se résigne tout de suite à la convocation d'un troisième congrès pour le choix d'un troisième croque-mort.

L'homme seul

Au Québec, la question des subventions fédérales aux universités commence à devenir aiguë. De crainte d'être privées des subventions provinciales, les universités refusent une à une l'argent du fédéral. Les étudiants décident de participer au débat et, le 11 février 1957, ils font parvenir au premier ministre Duplessis un mémoire où ils demandent l'établissement d'octrois statutaires et non discrétionnaires comme cela existe depuis longtemps, l'augmentation du nombre de bourses et du montant de celles-ci et une accession plus facile aux études universitaires. Le 6 mars, les étudiants des universités Laval, Montréal, McGill, Sir George Williams et Bishop déclenchent une grève d'une durée limitée pour faire valoir leurs réclamations. Seuls les étudiants de l'Université de Sherbrooke ne suivent pas le mouvement. Ils font valoir les très fortes pressions qu'exercent sur eux les autorités de l'université.

Comme le premier ministre du Québec ne donne pas suite au mémoire des étudiants, décision est prise que trois d'entre eux feront le siège du bureau de Duplessis tant qu'ils n'obtiendront pas que ce dernier se rende à leurs demandes. Le 7 mars, Francine Laurendeau (la fille d'André), Jean-Pierre Goyer et Bruno Meloche commencent à faire le pied de grue devant le bureau du premier ministre qui refuse de les recevoir en disant : « Qu'ils retournent à leurs études. » Tous les jours, les étudiants feront le même geste et essuieront le même refus. La scène se répétera pendant 37 jours, après quoi le trio quitte Québec. Il faudra attendre le 2 décembre 1958 pour que les présidents des étudiants des six universités québécoises puissent rencontrer le premier ministre Duplessis. À l'Assemblée législative, ce jour-là, se déroule un violent débat sur la gratuité de l'instruction que rejette le chef de l'Union nationale. Un seul sujet est abordé : celui de l'aide financière gouvernementale aux étudiants. Selon un journaliste, « il a été impossible aux étudiants de discuter des obstacles financiers à la fréquentation des niveaux primaire et secondaire, non plus que des octrois statutaires aux universités, M. Duplessis leur déclarant que ces questions n'étaient pas de leur ressort. Ils n'ont donc pu lui lire le mémoire qu'ils avaient préparé. »

Le gouvernement Duplessis est nettement en perte de vitesse. De plus en plus, on reproche au premier ministre de se conduire en « cheuf », de dédaigner souvent l'avis de ses ministres et de diriger seul le gouvernement. Le mouvement syndical continue à souhaiter le départ de Duplessis. *Le Devoir*, le journal *Vrai* et la revue *Cité libre* continuent à tomber à bras raccourcis sur le dos du député de Trois-Rivières.

Un nouveau scandale, grave celui-là, éclate le 13 juin 1958. Sur huit colonnes, *Le Devoir* titre : « Scandale à la Corporation de gaz naturel de Québec ». Le quotidien montréalais lance cinq accusations :

1.— La vente à la Corporation de gaz naturel par Hydro-Québec du système de distribution du gaz s'est soldée par un *coup de bourse* d'au moins 20 millions de dollars. Ce coup de bourse est proprement scandaleux. Il n'a été possible qu'en raison de la connivence des politiciens de l'Union nationale avec les promoteurs de la Corporation de gaz naturel du Québec; 2.— Les promoteurs de la Corporation de gaz naturel — ils étaient représentés par sept compagnies de placement — ont réalisé un profit capital — donc non taxable — d'au moins 9 millions de dollars; 3.— Au moins six ministres de l'Union nationale, dont quelques-uns des plus importants, et peut-être le premier ministre lui-même, sont mêlés à ce scandale en ayant été ou étant encore actionnaires de la Corporation de gaz naturel; 4.— Les promoteurs de l'affaire n'ont personnellement risqué que 50 000 \$ pour pouvoir entrer en pourparlers avec Hydro-Québec et acheter un actif dont la valeur dépasse 39 millions. [...] 5.— Au moins trois hauts fonctionnaires d'Hydro-Québec ont joué sur deux tableaux, en servant — ou desservant — à la fois les intérêts d'Hydro et ceux de la Corporation de gaz naturel, laquelle les a récompensés en leur accordant de plantureuses options sur des blocs d'actions communes et en les nommant au nombre de ses directeurs et vice-présidents.

L'accusation est de taille. En somme, on accuse des ministres, des conseillers législatifs et des fonctionnaires d'avoir acheté avant le public des actions d'une nouvelle compagnie. Le 7 mars 1957, un arrêté ministériel fixait les conditions de vente de son réseau de distribution de gaz naturel à la Corporation de gaz naturel du Québec en cours d'organisation. Les actions de la nouvelle compagnie sont mises en vente officiellement le 25 avril suivant et c'est entre les deux dates que les personnes accusées se seraient procuré des actions. Après le 25 avril, le prix d'achat des actions monte rapidement, de sorte que les premiers actionnaires réalisent d'importants bénéfices. Peu après sa prise du pouvoir, le gouvernement Lesage instituera une Commission royale d'enquête « sur la vente du réseau gazier d'Hydro-Québec à la Corporation du gaz naturel ». La commission Salvas, créée le 5 octobre 1960, remettra son rapport en août 1962. On y apprendra, par exemple, que « Daniel Johnson a acheté cent cinquante actions au prix unitaire de 140 \$, soit cent chez Forget et cinquante chez René-T. Leclerc, pour une somme globale de 21 000 \$. Le député de Bagot a réalisé un profit de 35 \$ par action, ce qui s'est traduit par un bénéfice total de 5250 \$ en moins de sept semaines. » Les autres membres du cabinet qui sont mêlés à ce que l'on appelle maintenant « le scandale du gaz naturel » sont Antonio Barrette, Johnny Bourque, Paul Dozois, Arthur Leclerc, Jacques Miquelon, Yves Prévost et Antonio Talbot. Parmi les conseillers législatifs, on retrouve Gérard Martineau, Jean-Louis Baribeau, Édouard Asselin, Jean Barrette et Albert Bouchard.

Invité par les journalistes à commenter les révélations du *Devoir*, Duplessis déclare: « Je n'ai, je n'ai jamais eu et je n'aurai jamais de parts ou d'actions dans cette compagnie ou des intérêts quelconques dans cette compagnie. » Au cours des semaines qui suivent, on fera valoir que presque toutes les classes de la société québécoise se retrouvent parmi les actionnaires de la Compagnie de gaz naturel. Dans *Le Devoir* du 21 juin, Gérard Filion répond à cet argument de défense:

Que MM. X, Y, Z, que M. le curé un tel, que les bonnes sœurs de la congrégation de saint-frusquin se soient portés acquéreurs de dix, cent, mille unités de la Corporation du gaz naturel, cela n'a rien à voir avec la question. Ils n'avaient pas, eux, la responsabilité de l'administration d'Hydro-Québec, ils ne se sont pas vendu à eux-mêmes un bien qui appartenait à la province. Car tout le fond de la question est là: M. Duplessis n'en sortira pas. Ses ministres ont trempé dans une sale affaire.

Le Scandale du gaz naturel affecte profondément Maurice Duplessis. Il vieillit plus rapidement et le diabète le mine. Le dimanche 31 mai 1959, le premier ministre prend la parole sur la Côte-Nord, à l'occasion de la bénédiction d'un nouveau pont. On y voit « le premier coup de clairon de la campagne électorale ». Mais en fait, ce sera plutôt le chant du cygne. Celui que l'on considère comme le fondateur de l'Union nationale lance un appel à l'unité et au respect des traditions, surtout dans le monde scolaire:

C'est un coup de clairon que je sonne aujourd'hui, non pas comme chef de l'Union nationale, mais comme premier ministre de la province de Québec, ayant une expérience assez considérable et pouvant déclarer en toute franchise, sans arrière-pensée, que personne n'aime la province de Québec plus que celui qui vous parle: et c'est pour cela que je vous dis, citoyens de Haute-riive, du comté du Saguenay, qu'il faut de toute nécessité s'unir; s'unir dans la revendication de nos droits; s'unir contre les tentatives de neutralité scolaire; s'unir contre les accaparements. [...] L'union de toutes les bonnes volontés est nécessaire pour que nos écoles continuent à s'inspirer de la lumière éternelle, qui ne s'éteint jamais et qui ne s'éteindra jamais, et pour que la province de Québec poursuive sa marche vers un progrès constant, de plus en plus considérable, dans le respect des droits de tout le monde, mais dans la ferme décision de sauvegarder les siens et de résister à tous les assauts, peu importe la couleur de ceux qui les font. [...] Sachons franchir dans l'intérêt de la province et dans l'intérêt bien compris du pays les divergences partisans pour s'unir afin que le drapeau de la province de Québec ne soit pas remplacé par le drapeau blanc de l'abdication.

Le lundi 7 septembre, jour de la fête du Travail, à minuit cinq minutes, Maurice Lenoblet Duplessis meurt à Shefferville où il s'était rendu le jeudi

précédent pour visiter les installations minières de l'Ungava. « Il est mort comme il le souhaitait : premier ministre et en plein travail », écrit le journaliste Pierre Laporte.

Une ère nouvelle commence.



UN RETOUR AUX SOURCES



Les journaux constituent une source importante pour cette période. On y retrouve des détails qui permettent de mieux saisir l'impact d'un événement ou ses suites. Ils permettent aussi de retrouver un certain climat que ne laissent pas transparaître les documents officiels. Nous avons consulté en particulier *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*, occasionnellement *L'Action catholique*.

Parmi les ouvrages consultés, citons *Les Canadiens français depuis 1760*, de Mason Wade; *Les grands débats parlementaires 1792-1992*, de Réal Bélanger, Richard Jones et Marc Vallières; *Le manuel de parole. Manifestes québécois, tome 2: 1900-1959*, textes commentés par Daniel Latouche et Diane Poliquin-Bourassa; *Olivar Asselin et son temps, tome I: Le militant*, d'Hélène Pelletier-Baillargeon; *Taschereau*, de Bernard Vigod; *Godbout*, de Jean-Guy Genest; *Duplessis*, de Conrad Black; *Histoire du catholicisme québécois, Le XX^e siècle, tome 1: 1898-1940*, de Jean Hamelin et Nicole Gagnon; *Le catholicisme québécois, Le XX^e siècle, tome 2: de 1940 à nos jours*, de Jean Hamelin; *Histoire du syndicalisme québécois*, de Jacques Rouillard; *Mes Mémoires*, de Lionel Groulx, tomes 1, 2 et 3; *Le Montréal juif d'autrefois*, d'Israël Medresh; *Montréal, les Juifs et l'école*, d'Arlette Corcos; *Le rendez-vous manqué: les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, de Pierre Anctil; *Une histoire militaire du Canada*, de Desmond Morton; *Brève histoire socio-économique du Québec*, de John A. Dickinson et Brian Young; *Trop loin de Berlin. Des prisonniers allemands au Canada (1939-1946)*, de Yves Bernard et Caroline Bergeron; *Errol Bouchette. Un intellectuel, 1862-1912*, d'Alain Lacombe; *Nos soldats. L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, de George F. G. Stanley.

L'auteur remercie bien sincèrement l'historien Jean Hamelin qui a «épluché» son texte et qui lui a suggéré de précieuses corrections. Il remercie aussi l'historien et éditeur Denis Vaugeois qui a contribué à bonifier ce texte, ainsi que les autres lecteurs «privilégiés» qui ont eu la tâche de revoir le tout.

SOURCES DES ILLUSTRATIONS



p. 70: ANC; p. 124: ANC; p. 144: ANC; p. 164: ANC; p. 186: Archives de la ville de Montréal; p. 204: ANC; p. 226: Archives provinciales de Terre-Neuve; p. 266: Ministère de la Défense nationale; p. 283: ANC; p. 284: ANC; p. 303: ANC; p. 304: ANC; p. 364: ANC; p. 382: ANC.

INDEX

A

Abbott, Douglas C., 327
Aberhart, William, 217, 275
Aldred, Joseph Edward, 35
Allaire, Jean-Baptiste-A., 158
Angers, Auguste-Réal, 14
Angers, François-Albert, 290, 386
Arbour, Madeleine, 343
Arcand, Adrien, 212, 236, 238, 256, 259, 270
Arès, Richard, 377, 385
Arsenault, Simon, 277
Asselin, Édouard, 397
Asselin, Olivar, 29, 40, 42, 209
Asselin, Pierre, 208
Auger, Henry-Lemaître, 239

B

Balcer, Léon, 392, 394
Ballantyne, Charles C., 102, 110
Barbeau, Raymond, 392
Baribeau, Jean-Louis, 397
Baril, Donat, 362
Baril, Georges-H., 96
Barré, Laurent, 160
Barrette, Antonio, 189, 234, 346, 354, 355, 359, 397
Barrette, Jean, 397
Barrette, Joseph-Arthur, 119
Bastien, Cléophas, 236
Beaucage, Azelus, 347
Beaulieu, J.-Alphonse, 307
Beaulieu, Paul, 335
Beaupré, Victor-Elzéar, 211
Beauregard, Hilaire, 354, 359

Bégin, Joseph, 162
Bégin, Louis-Nazaire, 20, 48, 100, 148
Béique, Caroline (Dessaulles), 55
Belcourt, Napoléon-Antoine, 180
Bellefleur, Léon, 343
Bellemare, Charles-Albert, 158
Bennett, Richard Bedford, 113, 192, 193, 195, 205, 207, 216, 218, 219
Bercovitch, Peter, 182
Bergeron, Jean, 200, 201
Bernier, J.-Alfred, 286
Bienvenue, Valmore, 307
Biermans, Hubert, 34
Bilodeau, Georges-Marie, 200, 202
Bissonnette, Firmin, 108
Bissonnette, Joseph-Henri, 108
Blain, Maurice, 383
Blais, Edmond, 322
Boisvert, Réginald, 383
Bonnier, M., 243
Borden, Robert Laird, 46, 72, 81, 84, 85, 90, 102, 109, 111, 112, 114, 115, 118-122, 129, 138, 252, 292
Borduas, Paul-Émile, 343, 344
Bostock, officier, 319
Bouchard, Albert, 397
Bouchard, Paul, 210, 229, 231
Bouchard, Téléphore-Damien (T.-D.), 316, 317, 336
Bouchette, Errol, 35, 36
Boulay, Herménégilde, 103, 104
Bourassa, Henri, 25-27, 29, 37-43, 51, 56, 61, 62, 64, 65, 71-74, 77, 78, 81, 95, 97, 101-103, 122, 127, 129, 138, 139, 141, 151, 170, 174, 175, 177, 178, 197

Bourne, Francis, 76-78
 Bourque, Johnny, 397
 Boyer, Raymond, 340
 Bracken, John, 321, 325
 Brais, François-Philippe, 265
 Brassier, Jacques. Voir Groulx, Lionel
 Brodeur, Louis-Philippe, 62
 Bronfman, Samuel, 290
 Brown, Lewis H., 356
 Bruchard, Joseph, 156
 Bruchési, Paul, 18, 19, 29, 49, 50, 55, 98,
 105, 109, 117, 141, 142
 Bruchési, Charles-Émile, 139
 Bryan, William J., 91
 Buck, Tim, 195, 363
 Bullock, William Stephen, 99
 Byng de Vimy, Vicomte. Voir George,
 Julian Hedworth

C

Cahan, Charles Hazlitt, 87
 Calder, avocat, 234
 Camirand, L.-P., 354, 355
 Caouette, Réal, 318
 Cardin, Arthur, 250, 253, 272, 291, 306
 Caron, Guy, 387
 Carroll, Henry George, 197
 Casgrain, Joseph-Philippe Baby, 173
 Casgrain, Philippe, 194
 Casgrain, Thérèse, 183, 262, 387
 Chalifoux, Anacleto, 207
 Chaloult, René, 211, 241, 248, 268, 269,
 288, 292, 306, 307, 313, 332, 334, 335,
 339
 Chamberlain, Arthur Neville, 244, 248
 Chamberlain, Joseph, 21, 23, 25, 29, 72
 Chapais, Thomas, 13, 23, 77, 331
 Chapleau, Joseph-Adolphe, 18, 19, 58
 Charbonneau, Joseph, 350, 357
 Charpentier, Alfred, 211, 296, 345
 Charron, Alphonse-T., 96
 Chartrand, Michel, 285
 Chesley, L. M., 282
 Choquette, Armand, 313
 Church, Thomas, 117, 118

Churchill, Winston, 84, 294, 307, 323
 Clemenceau, Georges, 57
 Clément, Hugues, 259
 Cloutier, François-Xavier, 149
 Cohen, Joseph, 182
 Corbeil, Théodore, 92
 Cormier, Bruno, 343
 Cormier, Guy, 383
 Cottrelle, G. R., 278
 Crerar, H. D. G., 282, 319,
 Currie, John Allister, 129

D

Dagenais, Pierre, 208
 Daigle, Amédée, 390
 Daignault, Elphège-J., 176
 Dandurand, Raoul, 56, 57, 250, 253
 Dansereau, Dollard, 208
 Dansereau, Fernand, 363
 Dansereau, Pierre, 207, 208, 390
 Daudet, Léon, 209
 David, Athanase, 149, 152, 181, 228
 David, Laurent-Olivier, 14, 100, 149
 Dawson, A. D., 102
 De Gaulle, Charles, 318
 De Tonnancour, Jacques, 343
 De Tunis, Alexander, 334
 Décarie, Noël, 259
 Décary, Pierre, 274
 Delaronde, Elphège, 347
 Desbiens, Lucien, 230
 Desjardins, Alphonse, 36, 366
 Désy, Jacques, 194
 Devlin, Bernard, 280
 Diefenbaker, John G., 311, 334, 392-394
 Dillon, Joseph Henry, 197
 Dion, Gérard, 388, 389
 Dionne, Ludger, 348
 Doherty, Charles Joseph, 110, 127
 Douglas, T. C., 330
 Dozois, Paul, 397
 Drapeau, Jean, 286, 322, 390, 395
 Drew, George, 392
 Drouin, Joseph, 234
 Drouin, Oscar, 240, 241, 258

- Dubuc, J.-E. Alfred, 34, 306
 Duff, Lyman P., 287
 Dugal, Louis, 218
 Duguid, A. Fortesque, 256
 Duhamel, Joseph-Thomas, 20, 100
 Dumas, Paul, 208
 Dumouchel, Alfred, 343
 Duplessis, Maurice Lenoblet, 32, 52, 189,
 197, 203, 221-225, 227, 228, 231-233,
 240-242, 251-255, 263, 269, 281, 311,
 316, 318, 323, 330-332, 335, 341-343,
 347, 350, 353, 360, 366, 368-373, 376-
 380, 382, 385-387, 395, 396, 398
 Dupont, Autonin, 162
 Dupré, Maurice, 216
 Duranleau, Alfred, 207
 Dussault, Eugène, 123
- E**
- Eaton, M^{me} Rex, 295, 297
 Édouard VII, 89
 Élisabeth, reine, 244
 Elliott, Arthur, 24, 31
 Even, Louis, 217, 218, 315
 Ewart, John S., 127
- F**
- Fabre, évêque, 15
 Fages, colonel, 110
 Fallon, Michael Francis, 75, 76, 78, 99
 Farr, Joseph C., 238
 Ferguson, Howard, 180
 Ferron, Marcelle, 343
 Feuiltaut, curé, 59
 Fielding, William Stevens, 80, 133
 Fillion, Gérard, 208, 286, 395, 398
 Finnie, John Thom, 99
 Fiset, Eugène, 317, 335
 Fitzpatrick, Charles, 137
 Flynn, Edmund James, 17, 32, 46
 Forget (dénomme), 397
 Foster, George, 63
 Foster, lieutenant-colonel, 26
 Franco, Francisco, 234
 Francœur, Joseph-Napoléon, 123, 125,
 193
 François-Ferdinand de Habsbourg, 89
 François-Solano, frère, 350
 Frank, J. N., 302
 Fréchette, L.-Athanasie, 286
 Freeland, docteur, 97
- G**
- Gagnon, Jean-Louis, 209
 Gagnon, Onésime, 377
 Galipeault, Antonin, 167
 Gardiner, James Garfield, 271
 Gault, Charles-Ernest, 125
 Gauthier, Georges, 192, 194, 217, 232,
 233, 237
 Gauthier, Pierre, 298
 Gauvreau, Claude, 343
 Gauvreau, Pierre, 343
 Geoffroy, Jean-Paul, 383
 George, Julian Hedworth (Byng de
 Vimy), 169
 George V, 90
 George VI, 244, 247, 261
 Gérin-Lajoie, Marie (Lacoste), 55, 56,
 183
 Gérin-Lajoie, Paul, 368, 395
 Germain, Victor, 166
 Gervais, Albert, 349
 Gibson, Colin, 289, 290
 Girard, Philippe, 232, 286
 Godbout, Adélard, 224, 225, 252-255,
 257, 263, 268, 269, 272, 275, 276, 281,
 285, 288, 307, 316-318, 322, 336
 Goebbels, Joseph-Paul, 290
 Goforth, W. W., 281, 282
 Gompers, Samuel, 49, 50
 Gordon, Blair, 346
 Gordon, Wesley Ashton, 202, 205
 Goudreau, Albert, 354
 Gouin, Lomer, 47, 48, 61, 65, 66, 79, 83,
 100, 137-139, 211
 Gouin, Paul, 211, 221-224, 254, 286, 312,
 313
 Gouzenko, Igor, 340, 341
 Goyer, Jean-Pierre, 396
 Grace, Catherine E., 382
 Graham, Hugh, 120

Gratton, Valmore, 346
 Gravel, Charles-Édouard, 273
 Gravel, Pierre, 277
 Greenway, Thomas, 16
 Grégoire, J.-Ernest, 228, 229, 241, 316
 Groulx, Lionel, 54, 139, 140, 153, 154, 157, 173, 178, 207, 209-211, 214, 215, 229, 230, 231, 268, 285, 338, 355, 356
 Guérin, Wilfrid, 211
 Guilbault, Muriel, 343
 Guillaume II, 63
 Guimont, Paul-Henri, 377
 Guindon, Léo, 349, 351
 Guthrie, Hugh, 172

H

Haines, William T., 91
 Hamel, Guy, 390
 Hamel, Philippe, 211, 228, 229, 241, 313
 Hamel, René, 376, 395
 Hamel, Wilfrid, 316
 Harris, Walter Edward, 338
 Harvey, Jean-Charles, 259
 Hébert, Jacques, 390
 Hébert, Joseph, 230
 Hepburn, Mitchell F., 236, 261, 275
 Héroux, Omer, 42, 97, 142, 197
 Hertel, François, 384
 Hickey, William, 175, 176
 Hitler, Adolf, 212, 234, 235, 244, 247-249, 254, 276, 277, 288-290
 Hooten, George, 92
 Houde, Camillien, 189-192, 196, 197, 199, 203, 228, 238, 242, 246, 261, 268, 269, 272, 274, 332
 Howe, Clarence Decatur, 261, 279, 332
 Hugues, Sam, 24, 95, 109, 114
 Huguet, Marcel, 386
 Hutton, Edward, 23

I

Isley, James Lorimer, 250, 331

J

Jean XXIII, 361
 Johnson, Daniel, 245, 397

Juneau, Pierre, 383

K

Kaine, John C., 99
 Kerr, William, 64
 King, William Lyon Mackenzie, 69, 169, 170, 173, 191, 192, 221, 234, 235, 242-244, 247-250, 253, 255, 257, 260-262, 267, 269-272, 274, 275, 278, 279, 287, 288, 291, 292, 294, 306, 307, 313, 320, 321, 323, 325-327, 331, 334, 367

L

Labbé, Norbert, 353
 Labrecque, Antonin, 59
 Labrecque, Michel-Thomas, 15
 Lacasse, Zacharie, 59
 Lacombe, Georges-Albini, 46
 Lacroix, Édouard, 313
 Lacroix, Wilfrid, 259, 268, 277, 310, 321, 334
 Laferté, Hector, 202
 Laflèche, M^{re}, 16
 Lafontaine, Eugène, 136
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 40
 Lalumière, Élie, 120
 Landry, Philippe, 98, 101
 Lane, Jules-Alfred, 39
 Langevin, Adélard, 13, 16, 77
 Lapalme, Georges-Émile, 386, 395
 Laplante, Rodolphe, 198
 Lapointe, Ernest, 107, 170, 233, 243, 250, 252, 253, 257, 258, 260, 261, 268, 269, 271, 272, 274, 276
 Lapointe, Eugène, 68, 158
 Lapointe, Ligori, 268
 Laporte, Pierre, 399
 Larose, Roger, 208
 Laurendeau, André, 207, 208, 237, 256, 286, 287, 322, 332, 350, 384, 390
 Laurendeau, Arthur, 211
 Laurendeau, Francine, 396
 Laurier, Wilfrid, 11-14, 16, 21, 22, 24, 25, 28, 30-32, 46, 47, 53, 55, 66, 72, 73, 81, 92, 95, 119, 122, 123, 129, 134, 275

- Lavergne, Armand, 42, 53, 55, 56, 65, 73, 74, 79, 91, 95, 105
 Lavergne, Édouard-Valmore, 277
 Lavergne, Louis, 74
 Lavigueur, Henri-Edgar, 128
 Leclair, J.-C., 357
 Leclerc, Arthur, 397
 Leclerc, René-T., 397
 Ledoux, Burton, 351, 352
 Leduc, Fernand, 343
 Leduc, François, 242
 Leduc, Trefflé, 347
 Lefebvre, Jean-Paul, 390
 Léger, Paul-Émile, 389
 Lemieux, Rodolphe, 56, 67
 Léon XIII, 16, 17, 49, 68
 Lesage, Jean, 378, 395
 Lessard, Auguste, 334
 Lessard, François-Louis, 116
 Lessard, François-Xavier, 234
 Léveillé, Georges, 251
 Lévesque, Georges-Henri, 210, 216, 218, 373
 Lewis, David, 313
 Lipton, Charles, 346
 Little, Elliott M., 298
 Low, Solon, 316
- M**
- Macdonald, Angus Lewis, 293, 369
 Macdonald, John A., 154, 275
 Mackenzie, Ian, 242, 246
 MacKenzie, Norman A. M., 373
 Manion, Robert James, 249
 Marchand, Félix-Gabriel, 17, 19, 20, 32
 Marchand, Jean, 354
 Marcoux, Adolphe, 241
 Marie-Victorin, frère, 160, 240
 Martin, Médéric, 92, 111, 115
 Martineau, Gérald, 336, 397
 Mason, James, 108
 Massey, Vincent, 373, 393
 Mathewson, J. Arthur, 191
 Mathieu, Roméo, 378
 Maurras, Charles, 177, 209
 McCarthy, Leighton, 283
 McGarry, Thomas William, 100
 McKenna, Reginald, 63
 McLarty, Norman Alexander, 280
 McNair, John B., 369
 McNamara, Arthur, 305
 McNaughton, A. G. L., 320, 321, 323
 Medresh, Israël, 58, 60, 163
 Meighen, Arthur, 138, 169, 282, 292
 Mélançon, Claude, 251, 255
 Meloche, Bruno, 396
 Ménard, Gordien, 119
 Ménard, Joseph, 233
 Mercier, Honoré, 48, 139
 Mergler, Bernard, 347
 Merry del Val, Rafaelo, 16, 19
 Mignault, Pierre-Basile, 230
 Minto, lord, 23, 24, 26, 29
 Minville, Esdras, 172, 211, 377
 Miquelon, Jacques, 397
 Mitchell, Humphrey, 311, 327, 345
 Mitchell, Walter, 135
 Monk, Frederick Debartzch, 73, 84
 Morin, Rosaire, 334
 Mousseau, Jean-Paul, 343
 Mussolini, Benito, 212, 234, 261
- N**
- Neatby, Hilda, 373
 Notter, Antoine, 92
 Novin, H. N., 251
- O**
- O'Grady, Hartley, 359
 O'Neill, Louis, 388, 389
 O'Sullivan, M^s, 77
 Otter, William Dillon, 95
 Ouellet, Ernest, 241
- P**
- Pacaud, Ernest, 11, 13-16
 Pagé, L. J. N., 110
 Pagnuelo, Tancrede, 109
 Papineau, Louis-Joseph, 39, 40, 139, 175
 Paquet, Louis-Adolphe, 36, 165

Paquette, Albiny, 296
 Parent, Charles, 321
 Parent, Honoré, 377
 Parent, J. N., 48
 Parent, Madeleine, 346, 347
 Parent, Simon-Napoléon, 32, 47
 Pariseau, Léo, 160
 Patenaude, Esioff, 224
 Pattullo, Thomas Dufferin, 275
 Pearson, Lester B., 393, 394
 Pellan, Alfred, 343
 Pelletier, Georges, 146, 256, 286
 Pelletier, Georges-Léon, 362
 Pelletier, Gérard, 356, 359, 383, 384, 390
 Péron, Jean, 232
 Perrault, Antonio, 52, 174
 Perrault, Jacques, 347
 Perrier, Hector, 316
 Perrier, Philippe, 142, 159
 Perron, Maurice, 343
 Pétain, Philippe, 261
 Picard, Gérard, 280
 Pie X, 68
 Pie XI, 175
 Pie XII, 247
 Piuze, Philippe, 232
 Plante, Anatole, 184
 Poisson, Gustave, 344
 Pouliot, Jean-François, 321
 Power, Charles Gavan, 321, 250, 253
 Prévost, Yves, 397
 Prince, Jean-Baptiste, 53, 54, 211, 286

Q

Quisling, Vidkun, 289

R

Ralston, James Layton, 244, 282, 320, 321
 Rampolla, Mariano, 18, 19
 Raymond, Maxime, 249, 268, 286, 312, 313
 Raynault, Adhémar, 240, 274
 Renaud-Leduc, Thérèse, 343
 Reynaud, Paul, 261

Richard, Jean d'Auteuil, 352
 Rinfret, Fernand, 196, 243
 Riopelle, Françoise, 343
 Rioux, Albert, 211
 Robert, Arthur, 155
 Robert, Paul-Émile, 290
 Robertson, Gedeon, 193
 Robidoux, Joseph-Emerly, 32
 Robitaille, Ernest, 317
 Rochette, Edgar, 297
 Rogers, Norman, 239
 Rolland, Roger, 383
 Roncarelli, Frank, 342, 343
 Roosevelt, Franklin D., 247, 278
 Rosenberg (Rose), Fred, 313, 315, 340
 Ross, François-Xavier, 142, 153
 Rouleau, Raymond-Marie, 181
 Rowat, John P., 377
 Rowell, Newton Wesley, 117
 Rowley, Kent, 346, 347
 Roy, Elzéar, 160
 Roy, Ferdinand, 230
 Roy, Maurice, 331, 357, 359
 Roy, Paul-Eugène, 56, 183, 184
 Roy, Raoul, 392
 Roy, Sasseville, 293
 Russell, Charles, 16
 Russell, David, 33
 Ryan, Claude, 384

S

Saint-Jean, Idola, 183, 184, 262
 Saint-Laurent, Louis, 290-292, 314, 367, 368, 369, 371, 372, 379, 393, 395
 Salazar, 234
 Sauvé, Arthur, 137, 207
 Sbarretti, cardinal, 176
 Schauenburg, Rolf, 293
 Scott, Maurice, 270
 Sévigny, Pierre, 393
 Sewell, H. S., 295
 Sifton, Clifford, 80
 Sim, David, 301
 Simard, Eugène, 350
 Simard, Paul, 209

Smallwood, J. R., 370
 Smith, H. G., 302
 Staline, Joseph, 254, 258, 294
 Stuart, Kenneth, 319
 Sullivan, Françoise, 343
 Sulte, Benjamin, 35
 Surveyer, Arthur, 373

T

Taft, William Howard, 79
 Tait, Thomas, 111
 Talbot, Antonio, 397
 Tanghe, Raymond, 189
 Tanner, C. E., 173, 176
 Tardivel, Jules-Paul, 42, 43, 59
 Tarte, Israël, 25
 Taschereau, Louis-Alexandre, 73, 139,
 146, 147, 149, 151, 152, 167, 172, 181,
 183, 190, 196, 200, 201, 203, 205, 213,
 221-225
 Tellier, Mathias, 83
 Tessier, Albert, 227
 Thériault, Élisée, 171
 Thompson, Walter S., 251
 Thorpe, Edward, 136
 Tranquille, Henri, 343
 Tremblay, Arthur, 390
 Tremblay, Thomas, 359, 376, 377, 382
 Tremblay, William, 239
 Trépanier, Léon, 274
 Trudeau, Pierre Elliott, 356, 383, 385,
 390-392

Tupper, Charles, 30, 31
 Turgeon, Adélar, 47, 65
 Turpin, Armand, 218
 Tweedsmuir, lord, 230, 249

V

Vaillancourt, Philippe, 209
 Van Bruyssel, consul, 34
 Vanier, Anatole, 114, 211, 214
 Varin, Roger, 285, 286
 Victor-Emmanuel, roi, 261
 Victoria, reine, 21
 Vigeant, Pierre, 348
 Villeneuve, Jean-Marie-Rodrigue, 119,
 155, 230, 233, 255, 263, 271, 275-277,
 314
 Vineberg, Abel, 336

W

Walford, A. E., 322
 Walker, Alex, 260
 Warren, George, 49
 Weir, William Alexander, 47, 61
 Whitney, James P., 76
 Wiillard, Paul, 56
 Wilson, E. W., 102, 108, 111, 132
 Woodsworth, James Shaver, 216

Y

Yelle, Émile, 229

TABLE DES MATIÈRES



<i>Préface</i>	7
La question scolaire : du Manitoba au Québec	11
Au secours de l'Empire	21
Les deux patries	33
Les revendications	51
Une langue à abattre	71
La guerre 1914-1917	89
La conscription	105
La fin du conflit	125
Les Grandes mesures 1920-1925	145
Les années folles 1926-1929	165
La crise 1929-1932	187
Les solutions 1933-1936	205
Duplessis au pouvoir 1936-1939	227
La guerre 1939-1940	245
L'effort total 1940-1941	267
La conscription 1942	285
Le dernier effort 1943-1945	305
L'après-guerre 1945-1950	325
En grève 1945-1953	345
Gauche et autonomie 1950-1957	365
Le dernier terme 1956-1960	383
<i>Un retour aux sources</i>	401
<i>Sources des illustrations</i>	403
<i>Index</i>	405

1896 à 1960

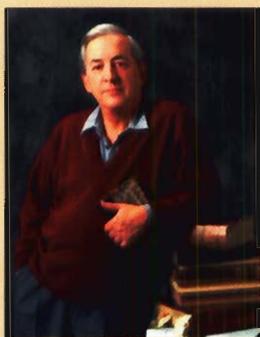
4 Tome

Ce quatrième tome clôt la monumentale *Histoire populaire du Québec* de Jacques Lacoursière. Cette période, qui s'étend de 1896 à 1960, est la plus près de nous, elle n'est pas pour autant mieux connue. Elle commence avec l'installation au pouvoir, tant à Ottawa qu'à Québec, du parti libéral de Wilfrid Laurier et se termine avec la mort de Maurice Duplessis.

Pendant cette période, le Québec devient de plus en plus urbain. Les nouveaux professionnels: ingénieurs, agronomes, diplômés des écoles de commerce commencent à disputer leur place au soleil aux élites traditionnelles. Les travailleurs regroupés en syndicats donnent une voix aux masses urbaines. L'économie de marché qui sape les solidarités familiales et paroissiales remet en cause les arrangements entre l'Église et l'État.

Le secteur primaire, jadis dominé par l'agriculture, recule au profit du secteur manufacturier et de celui des services. L'afflux des immigrants introduit, au Québec comme au Canada, un pluralisme ethnique et culturel.

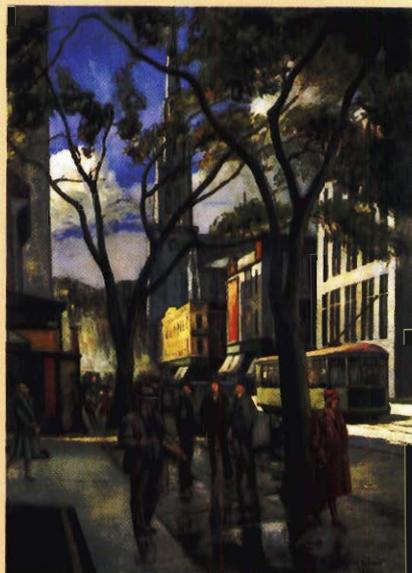
Le contexte d'ensemble permet au Québec de tirer tout le parti possible de ses ressources hydrauliques, de ses réserves forestières et minières, de sa main-d'œuvre peu coûteuse. Plus que jamais, entre 1940 et 1960, l'autonomie provinciale est perçue comme le rempart qui protège les Canadiens français du Québec contre les assauts des institutions fédérales.



Jacques Lacoursière

« Fidèle à lui-même, Jacques Lacoursière ne se perd pas en longues considérations sur ces transformations du pays réel et du pays symbolique. Il les évoque, y réfère, sans plus. Son projet est tout autre. Il préfère décrire comment ces transformations sont perçues et vécues au jour le jour, tant par les individus que par les groupes sociaux. Il utilise une technique qu'il a bien rodée au fil des ans. Son récit, qui met en scène des personnages et des événements, s'appuie sur une trame rigoureusement chronologique. Il est entrelacé de textes (extraits de discours, de lettres, de mémoires, d'articles de journaux) dans un

souci évident de donner le plus possible la parole aux acteurs. Autant de petites touches impressionnistes qui transportent le lecteur dans une autre époque et le font participer et vibrer à des événements, des conflits, des rêves qui ont façonné son présent. » *Jean Hamelin*



9 782894 480847
ISBN 2-89448-084-9